

8

Les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne et les pays européens de l'OCDE

Ce chapitre examine l'ensemble des « indicateurs de Saragosse » sur les ressortissants de pays tiers (RPT) dans l'Union européenne et les autres pays européens de l'OCDE, ainsi que d'autres indicateurs pertinents. Il compare leurs résultats avec ceux des ressortissants du pays de résidence et d'autres pays de l'Union européenne. Il s'intéresse en premier lieu à la taille et à la composition des effectifs de RPT (8.1), ainsi qu'à la durée de leur séjour et leur pays d'origine (8.2). Il analyse ensuite leurs résultats en termes d'emploi et d'activité (8.3), de chômage (8.4), de travail indépendant (8.5), de déclassement (8.6), de niveau d'études (8.7), de revenu (8.8), de pauvreté relative (8.9), de mode d'occupation des logements (8.10), de santé (8.11), de statut de résident de longue durée (8.12), de participation aux élections (8.13), d'acquisition de la nationalité (8.14) et de discrimination perçue (8.15).

En bref

- Dans l'Union européenne (UE), les droits des étrangers et la réglementation qui leur est applicable varient en fonction de leur nationalité. Si les ressortissants des autres pays de l'Union européenne ont accès au marché du travail et à l'aide sociale au même titre que les ressortissants du pays d'accueil, ce n'est pas le cas des ressortissants extra-communautaires. Il est donc utile de faire la distinction entre les ressortissants étrangers originaires de l'UE et non originaires de l'UE au moment d'évaluer leur degré d'intégration en Europe. Il ne faut pas confondre les ressortissants étrangers et les personnes nées à l'étranger, ces dernières pouvant avoir été naturalisées. De même, dans certains pays, les personnes nées de parents étrangers n'obtiennent pas automatiquement la nationalité du pays d'accueil, même si elles y sont nées.

Les citoyens mobiles de l'UE et les étrangers extra-communautaires sont deux groupes distincts, qui ne cessent de croître

- En 2020, l'UE abritait 36 millions de ressortissants étrangers. Près des deux tiers de ces étrangers étaient des ressortissants de pays tiers (RPT). Les RPT représentaient ainsi 5 % de la population totale de l'UE – soit près de 23 millions de personnes. Le tiers restant est composé de citoyens mobiles de l'UE, qui représentent environ 3 % de la population totale de l'UE – soit 13.4 millions de personnes environ.
- La part de ces deux groupes a augmenté au cours de la dernière décennie dans la quasi-totalité des pays de l'UE. La population de ressortissants d'un pays d'Asie en particulier a doublé dans l'Union européenne, principalement sous l'effet de la poussée des migrations humanitaires en provenance de cette région. Toutefois, la principale région d'origine des RPT d'âge actif demeure l'Europe hors UE (35 %).
- En moyenne, les RPT sont plus jeunes que les ressortissants nationaux. Ils sont majoritairement âgés de 25 à 54 ans. Nombre de ressortissants extra-communautaires arrivant dans l'UE appartiennent à la tranche d'âge actif, et la probabilité qu'ils soient naturalisés augmente avec le temps. Néanmoins, à l'échelle de l'UE, la moitié des RPT résident dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans. Cette part est encore plus élevée en Espagne, en Italie et en Grèce.

La situation des ressortissants extra-communautaires sur le marché du travail est moins favorable que celle des ressortissants nationaux et des citoyens mobiles de l'UE, un désavantage imputable en partie seulement au niveau d'études

- Dans l'UE, 56 % des RPT occupent un emploi, contre 68 % des ressortissants nationaux et 70 % des citoyens mobiles de l'UE. Les résultats des RPT sur le plan professionnel s'améliorent à mesure que leur durée de séjour augmente. Moins de la moitié des RPT arrivés récemment occupent un emploi, contre 61 % de ceux présents dans le pays depuis au moins 10 ans. Dans la moitié des pays de l'UE, surtout dans les pays d'immigration de longue date (comme la Belgique) et la plupart des pays nordiques et d'Europe du Sud, moins de 50 % des femmes ressortissantes de pays tiers occupent un emploi.
- La plupart des ressortissants extra-communautaires installés dans l'UE au cours de la dernière décennie sont beaucoup plus instruits que les cohortes précédentes. Près de la moitié des RPT demeurent peu instruits à l'échelle de l'UE, contre seulement un cinquième des ressortissants nationaux. Par ricochet, seuls 23 % des RPT dans l'UE sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 32 % des ressortissants nationaux.
- Dans un tiers des pays (notamment en Europe du sud et en République tchèque), les RPT peu instruits sont plus largement en emploi que leurs homologues ressortissants nationaux.
- Seuls 68 % des RPT diplômés du supérieur occupent un emploi au sein de l'UE, contre 87 % de leurs homologues ressortissants des pays d'accueil. Dans la quasi-totalité des pays, et plus particulièrement en Autriche et en Suisse, l'écart entre les ressortissants nationaux et les RPT est plus important chez les personnes très instruites que chez les personnes peu instruites.

- Environ deux RPT diplômés du supérieur sur cinq sont déclassés, contre seulement à peu près un ressortissant national sur cinq. En Italie et au Portugal, les RPT diplômés du supérieur sont environ quatre fois plus déclassés que les ressortissants nationaux. Si les taux de déclassement sont inférieurs chez les RPT titulaires d'un diplôme obtenu dans le pays d'accueil, les RPT demeurent moins bien lotis que les ressortissants nationaux dans la quasi-totalité des pays. Le taux de déclassement des femmes ressortissantes de pays tiers est particulièrement élevé au sein de l'UE, s'établissant à 44 %.

Outre leur situation moins favorable sur le marché du travail, les ressortissants de pays tiers au sein de l'UE font face à des conditions de vie plus difficiles que les citoyens mobiles de l'UE et les ressortissants nationaux

- Deux RPT sur cinq vivent dans une situation de pauvreté relative dans l'UE. Ils sont plus d'1.5 fois plus susceptibles d'être pauvres que les citoyens mobiles de l'UE, et 2.5 fois plus que les ressortissants nationaux. Les taux de pauvreté des RPT et des citoyens mobiles de l'UE sont en hausse dans la moitié des pays environ, mais ceux des ressortissants nationaux restent stables dans la plupart des pays.
- Près d'un RPT sur quatre appartient au décile inférieur de revenu, une part qui atteint un sur trois par exemple en Autriche, en Belgique et en France. Les écarts de revenu médian entre les ménages de pays tiers et nationaux se sont creusés au cours de la dernière décennie.
- Étant donné leur situation économique moins favorable, seuls 24 % des représentants de pays tiers sont propriétaires de leur logement, contre 73 % des ressortissants nationaux. Étonnamment, les RPT sont également sous-représentés dans les logements à loyer modéré.

En raison notamment de la législation nationale, la participation à la vie politique et l'acquisition de la nationalité varient fortement d'un pays d'accueil à l'autre, tant pour les personnes de l'UE que pour celles de pays tiers, bien qu'une part plus importante de personnes nées en dehors de l'UE en prennent la citoyenneté

- Les immigrés de pays tiers sont bien plus susceptibles d'acquérir la nationalité du pays d'accueil que ceux nés dans un autre pays de l'UE. Au sein de l'UE, 57 % des immigrés de pays tiers séjournant dans le pays d'accueil depuis 10 ans en possèdent la nationalité, contre 44 % des personnes nées dans l'UE. Font exception quelques pays d'Europe centrale et orientale, où les populations immigrées sont façonnées par les minorités nationales.
- Dans la quasi-totalité des pays, les immigrés très instruits originaires de pays tiers sont le groupe le plus susceptible de se faire naturaliser. Cela tient en partie aux exigences du pays d'accueil en matière de compétences linguistiques et d'autosuffisance économique.
- Dans la plupart des pays de l'UE, le taux de participation aux dernières élections des ressortissants nationaux nés dans un pays tiers est inférieur à celui de leurs homologues nés dans le pays. Ils étaient toutefois plus susceptibles de voter aux élections nationales en 2010-18 qu'au cours de la décennie précédente, alors que les personnes nées dans le pays étaient légèrement moins susceptibles de le faire.

La discrimination autodéclarée est plus courante chez les ressortissants extra-communautaires que chez les citoyens mobiles de l'UE

- Dans l'UE, 20 % des RPT ont le sentiment d'appartenir à un groupe soumis à la discrimination sur la base de l'origine ethnique, raciale ou de la nationalité. Cette part n'est que de 10 % parmi les citoyens mobiles de l'UE. Si elle a diminué chez les ressortissants extra-communautaires entre 2002-08 et 2012-18, elle demeure élevée, notamment en Belgique (34 %) et en France (29 %).
- Les RPT de sexe masculin et les RPT peu instruits sont davantage susceptibles de déclarer appartenir à un groupe en butte à la discrimination. La discrimination perçue est la plus élevée chez les RPT originaires d'Afrique subsaharienne (30 %) et d'Afrique du Nord (31 %).

8.1. Taille et composition par âge et par sexe

Contexte

Dans ce chapitre, un ressortissant de pays tiers (RPT) est un ressortissant étranger qui réside dans un pays de l'UE et possède la nationalité d'un pays non-membre de l'UE27.

En 2020, près des deux tiers (23 millions) des 36 millions d'étrangers établis dans les pays de l'UE – soit 5.1 % de la population totale de l'UE – étaient des ressortissants de pays tiers, où ressortissants extra-communautaires. Plus d'un quart de l'ensemble des RPT dans les pays de l'UE résident en Allemagne, et plus de 15 % en Espagne, en France et en Italie. Les RPT représentent une part comparativement élevée de la population (plus de 7 %) dans les pays accueillant des immigrants de longue date, comme le Luxembourg et l'Autriche, ainsi que dans la plupart des pays d'Europe du Sud. Toutefois, c'est en Lettonie et en Estonie, où de nombreux ressortissants soviétiques n'ont pas obtenu la nationalité du pays d'accueil après l'effondrement de l'URSS, que les RPT ont la part la plus élevée de la population. Les pays d'Europe centrale se situent à l'autre extrémité du spectre. Dans ces pays, moins de 2 % des résidents possèdent la nationalité d'un pays tiers, sauf en Slovénie et en République tchèque. Dans la plupart des autres pays de l'UE, les RPT sont plus nombreux que les citoyens mobiles de l'UE. Quelques exceptions toutefois : la Belgique accueille deux fois plus de citoyens mobiles de l'UE que de RPT, la République slovaque trois fois plus, et le Luxembourg cinq fois plus.

En termes d'âge, 77 % des RPT dans l'UE sont des personnes d'âge actif (15 à 64 ans), contre 63 % des nationaux. L'écart est encore plus important lorsque l'on considère les RPT appartenant à la tranche d'âge très actif (25-54 ans), où ils représentent la grande majorité de la population de RPT. Comme de nombreux RPT appartiennent à la tranche d'âge très actif au moment de leur arrivée dans l'UE et que les chances d'obtenir la nationalité du pays d'accueil augmentent avec le temps, ils sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les nationaux. Si un ressortissant national sur cinq est âgé de plus de 64 ans, c'est le cas de seulement un RPT sur 14. Exceptions notables, la Lettonie et l'Estonie, où les RPT sont plus âgés que la population nationale, plus d'un tiers étant âgés de 65 ans et plus. Dans la plupart des pays, les enfants des RPT ne peuvent pas demander la nationalité du pays d'accueil avant l'âge de 12 ans, voire avant l'âge de 18 ans. Par conséquent, les enfants RPT sont surreprésentés avant l'âge de 10 ans.

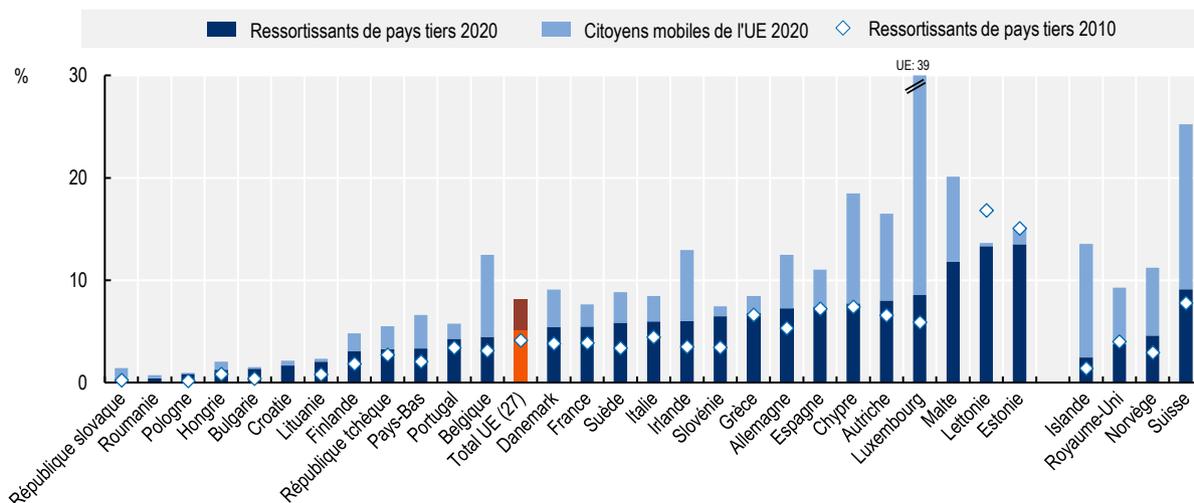
La part des RPT et des citoyens mobiles de l'UE a augmenté au cours de la dernière décennie dans la quasi-totalité des pays de l'UE. Si dans la plupart des pays d'Europe centrale et méridionale, la hausse de la part des RPT était inférieure à 1 point de pourcentage, elle a dépassé 1.5 point dans les pays comptant une importante population non originaire de l'UE, comme l'Allemagne et la France. Des hausses encore plus fortes ont été observées en Suède, en Irlande et au Luxembourg, où le nombre de ressortissants extra-communautaires a presque doublé. En revanche, en Lettonie et en Estonie, la population extra-communautaire a diminué, principalement en raison des morts naturelles. Les ressortissants britanniques ont le statut de RPT en 2020, mais étaient des citoyens mobiles de l'UE en 2010. Cela a une incidence sur les comparaisons dans le temps, mais très légère seulement, car les ressortissants britanniques représentent une faible part des RPT au sein de l'UE (3.5 %). Seule l'Irlande compte une part importante de ressortissants britanniques. Elle a donc été exclue de l'ensemble des comparaisons dans le temps.

Principaux résultats

- En 2020, l'UE abritait 23 millions de RPT. Ils représentent une part plus importante de la population dans les pays d'immigration de longue date et ceux d'Europe du Sud, et une part moindre dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale.
- Les RPT sont surreprésentés dans la population d'âge actif, et sont généralement plus jeunes en moyenne que les ressortissants nationaux.
- La part des RPT a légèrement augmenté entre 2010 et 2020 dans la quasi-totalité des pays de l'UE. Ils représentaient 5 % de la population de l'UE en 2020, contre 4 % en 2010.

Graphique 8.1. Part des ressortissants de pays tiers

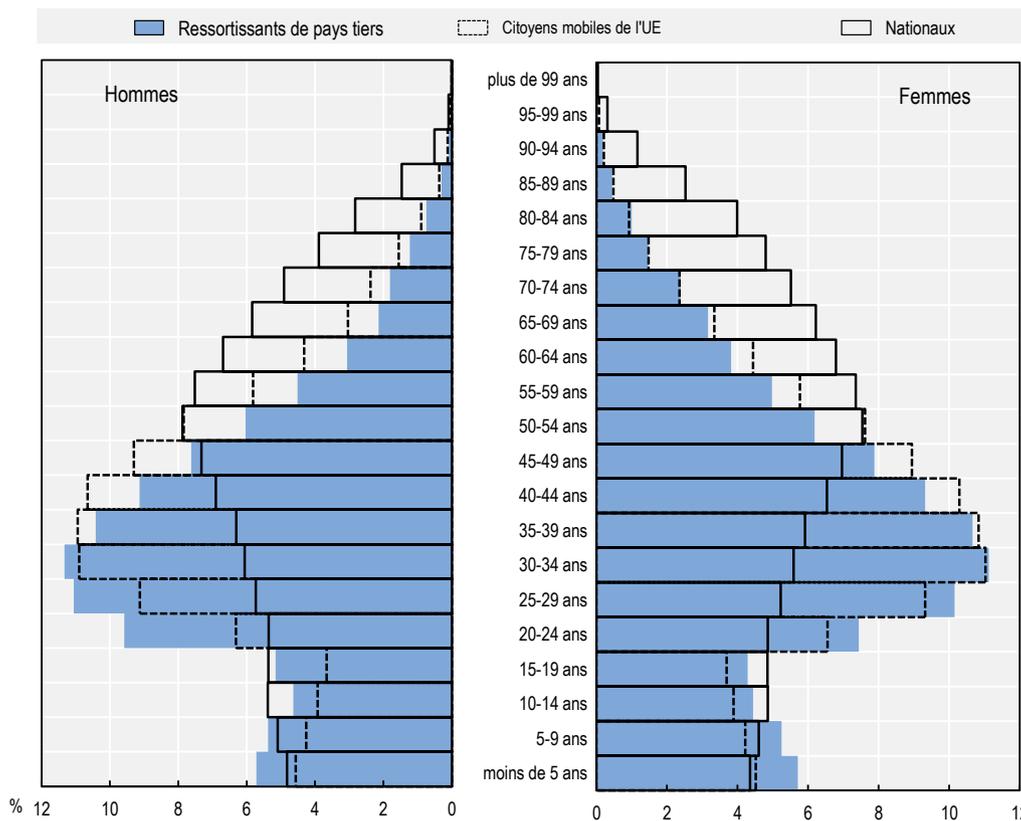
Tous les âges, 2010 et 2020



StatLink <https://stat.link/z4apf8>

Graphique 8.2. Composition par âge dans l'UE, selon la nationalité

Tous les âges, 2020



StatLink <https://stat.link/bo09kp>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.2. Durée du séjour et régions de nationalité

Contexte

La durée du séjour correspond au temps passé par un RPT dans un pays depuis son arrivée. La région de nationalité se rapporte à cinq grandes régions, à savoir l'Asie, l'Afrique, l'Europe (Türkiye comprise), l'Amérique latine et les Caraïbes, et le Canada/les États-Unis/l'Océanie.

Dans l'UE, 35 % des RPT d'âge actif sont des ressortissants de pays européens non-membres de l'UE. Vient ensuite l'Asie, dont sont originaires 30 % des RPT, soit une part légèrement inférieure. Environ un RPT sur cinq est originaire d'un pays d'Afrique, et un sur six d'un pays des régions d'origine restantes. Dans les pays d'Europe centrale et orientale (à l'exception de la Roumanie), la plupart des RPT sont des ressortissants de pays européens non-membres de l'UE. Il en va de même en Allemagne, en Autriche et au Luxembourg, où de nombreux RPT sont des ressortissants turcs et de pays de l'ex-Yougoslavie. À l'inverse, dans les pays nordiques, qui accueillent une part comparativement élevée d'immigrés pour raisons humanitaires, les RPT sont principalement des ressortissants asiatiques. Dans les autres pays européens, la composition de la population de RPT est façonnée par les liens postcoloniaux. Par exemple, en Belgique et en France, les ressortissants africains sont majoritaires parmi les RPT, alors qu'en Espagne et au Portugal, ce sont les ressortissants d'Amérique latine.

Concernant la composition par sexe, les RPT africains au sein de l'UE sont majoritairement des hommes (60%), ce qui est également le cas des ressortissants des pays asiatiques (55 %). Cela s'explique probablement par le fait que les hommes constituent la majeure partie des travailleurs immigrés et des immigrés pour raisons humanitaires, lesquels constituent la majeure partie des RPT originaires de ces régions. Les femmes, à l'inverse, sont surreprésentées parmi les ressortissants des pays d'Amérique latine. Au cours de la dernière décennie, le nombre de ressortissants des pays asiatiques a doublé dans l'ensemble de l'UE, principalement en raison de l'afflux massif de personnes en provenance de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan pour des raisons humanitaires. Le nombre de ressortissants africains a également augmenté, bien que dans une moindre mesure, tandis que la taille des effectifs de RPT originaires d'autres régions est restée stable. Dans l'ensemble de l'UE, plus d'un RPT sur deux est établi dans son pays d'accueil depuis au moins 10 ans. Cette part est encore plus élevée dans certains pays, comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce. En République slovaque, en Suède et au Portugal, la plupart des RPT sont arrivés depuis moins de cinq ans.

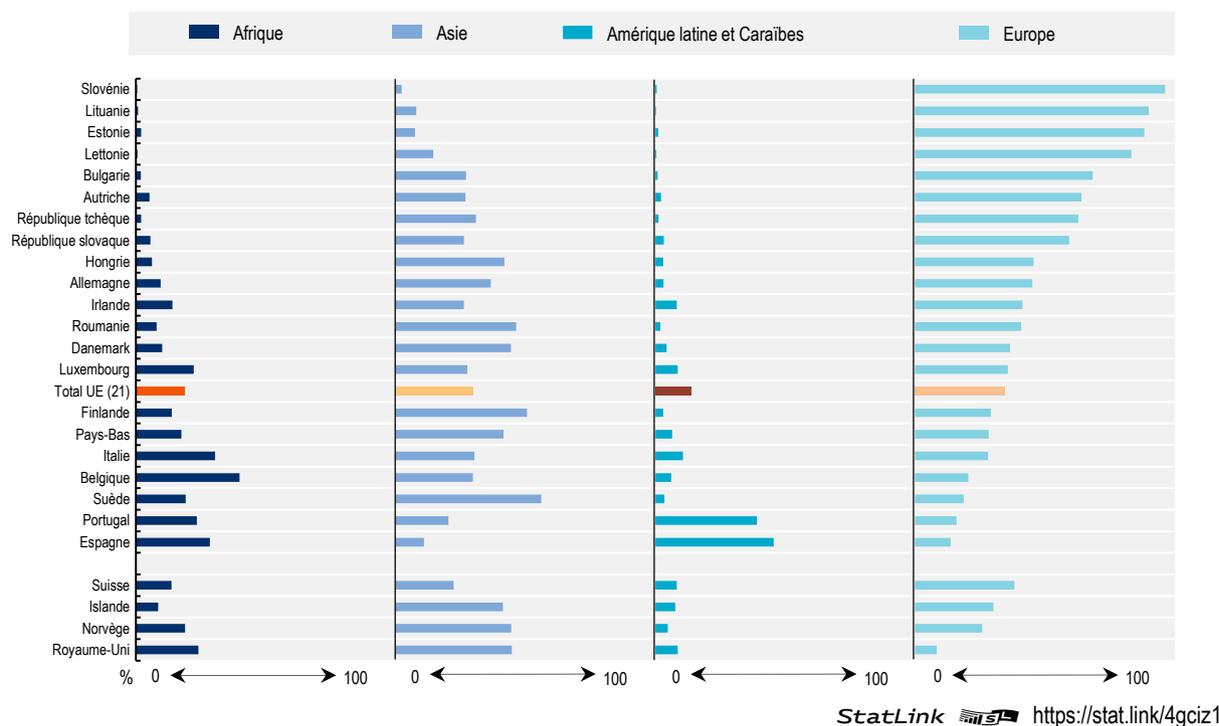
Dans la plupart des pays, comme les personnes nées de parents RPT acquièrent généralement la nationalité de leur pays de naissance sous certaines conditions (par ex. âge, situation des parents), les natifs représentent moins de 2 % des RPT dans la majorité de l'UE. En Allemagne et aux Pays-Bas, les natifs représentent plus de 11 % de la population de pays tiers en 2020. Cette part est en baisse en Allemagne, qui accorde désormais la nationalité aux enfants dont les parents sont des résidents étrangers permanents, s'ils sont nés dans le pays en 2000 ou après. Les parts de natifs de parents RPT sont plus élevées en Lettonie et en Estonie, car nombre d'entre eux n'ont pas été naturalisés après l'indépendance.

Principaux résultats

- Dans l'UE, 35 % des RPT d'âge actif sont des ressortissants d'un pays européen hors UE.
- Au cours de la dernière décennie, la population de ressortissants d'un pays d'Asie a doublé dans l'Union européenne, principalement sous l'effet de la poussée de l'immigration pour raisons humanitaires en provenance de cette région.
- Plus de la moitié des ressortissants de pays tiers présents dans l'UE sont établis dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans. Cette part est encore plus élevée dans certains pays, comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

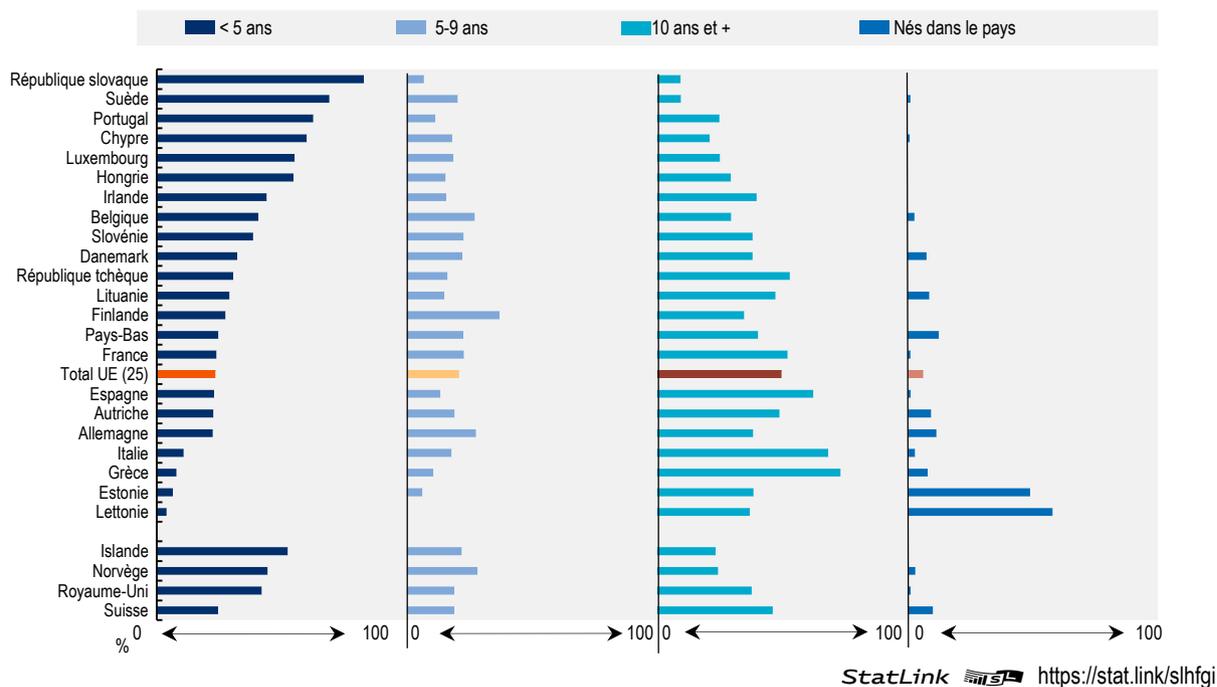
Graphique 8.3. Ressortissants de pays tiers, selon la région de nationalité et le pays de destination

15-64 ans, 2020



Graphique 8.4. Ressortissants de pays tiers, selon la durée de séjour

15-64 ans (total = 100), 2020



Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.3. Niveau d'éducation

Contexte

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) distingue trois niveaux d'études : i) faible, c'est-à-dire que la scolarité n'a pas été au-delà du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0-2 de la CITE) ; ii) moyen, deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non supérieur (niveaux 3-4 de la CITE) ; et iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5-8 de la CITE). Voir l'indicateur 3.1 pour de plus amples détails.

Dans l'ensemble de l'UE, les RPT affichent un niveau d'études bien inférieur à celui des ressortissants nationaux : près de la moitié des RPT ont un faible niveau d'études, contre un cinquième des ressortissants nationaux. En outre, un ressortissant extra-communautaire sur cinq n'a pas dépassé l'enseignement primaire, une part cinq fois supérieure à celle des ressortissants nationaux. Plus de 39 % des RPT ont un faible niveau d'études dans les pays d'immigration de longue date, les pays d'immigration récents d'Europe du Sud, ainsi qu'en Suède et au Danemark. À l'inverse, plus de 57 % des ressortissants extra-communautaires ont un niveau d'études élevé en Irlande, en Pologne et au Luxembourg – une part deux fois supérieure à celle des ressortissants nationaux. Ils sont également plus instruits que les ressortissants nationaux dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, qui n'ont commencé à accueillir des RPT que récemment. Quant aux citoyens mobiles de l'UE, ils sont davantage susceptibles que les ressortissants nationaux dans la plupart des pays d'être peu instruits ou très instruits. Dans les pays d'Europe du Sud, l'Allemagne et la France, par exemple, leur niveau d'études est inférieur à celui des ressortissants nationaux.

La plupart des ressortissants extra-communautaires installés dans l'UE au cours de la dernière décennie sont plus instruits que les cohortes précédentes. À l'instar des ressortissants nationaux, leur niveau d'études s'est également amélioré dans l'ensemble des pays de l'UE. La part des RPT ayant un niveau d'études élevé n'a pas augmenté dans les pays de destination accueillant un grand nombre de travailleurs immigrés peu instruits, comme l'Italie et la Grèce, ou de personnes peu instruites admises pour raisons humanitaires, comme la Finlande ou la Suède. En Suède, la part des ressortissants nationaux très instruits était inférieure à celle des RPT en 2010, mais supérieure en 2020.

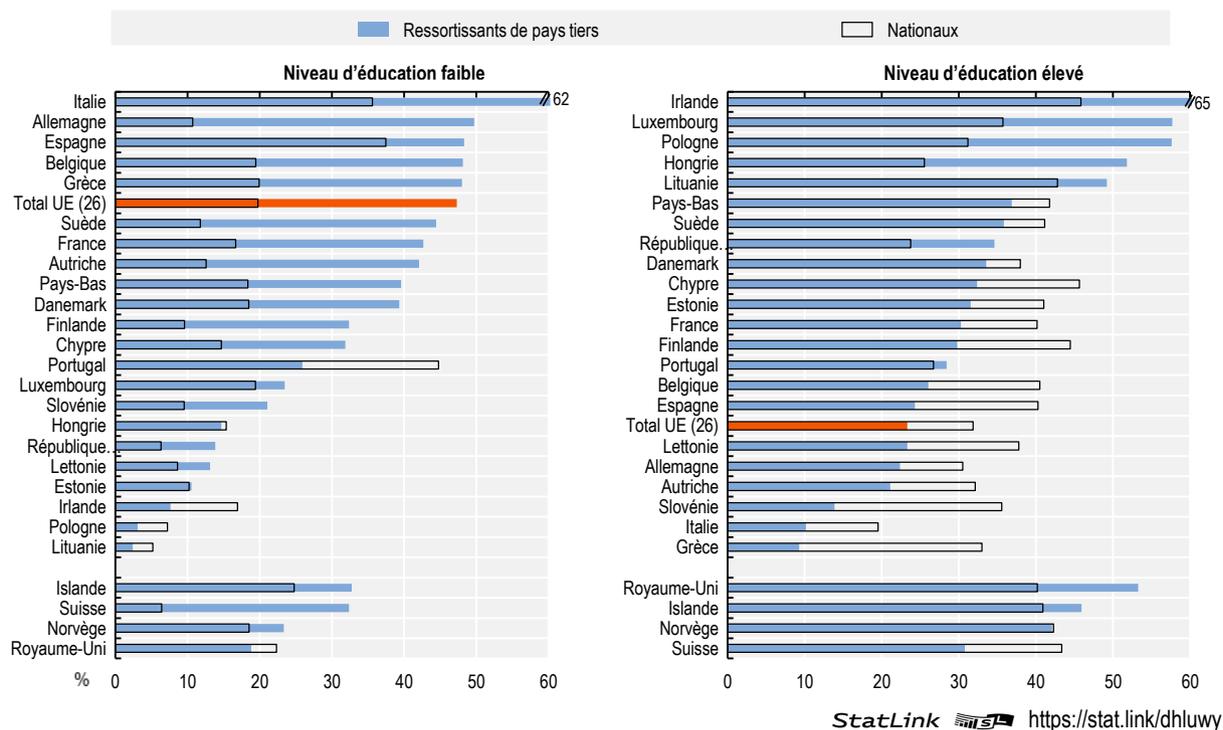
La part des ressortissants extra-communautaires ayant un faible niveau d'études a diminué de 5 points de pourcentage dans l'ensemble de l'UE. Cette baisse est toutefois inférieure à celle observée chez les ressortissants nationaux dans la plupart des pays. La même tendance a été observée chez les personnes très peu instruites (niveau inférieur ou égal à l'enseignement primaire), leur part baissant parmi les RPT dans la plupart des pays, mais dans une moindre mesure que parmi les ressortissants nationaux. Entre 2010 et 2020, la baisse la plus importante de la part des ressortissants extra-communautaires très peu instruits (8 points ou plus) a été observée au Portugal, en France et en Espagne. À l'inverse, la part des RPT très peu instruits a augmenté dans les pays nordiques (sauf en Finlande), en Allemagne et aux Pays-Bas.

Principaux résultats

- Le niveau d'études des RPT s'est amélioré dans la quasi-totalité des pays.
- Près de la moitié des RPT sont peu instruits dans l'ensemble de l'Union européenne, une part plus de deux fois supérieure à celle des ressortissants nationaux. L'écart est particulièrement important en Suède, dans les pays d'immigration de longue date, et en Europe du Sud.
- Dans les pays d'immigration de longue date comptant un grand nombre d'immigrés de pays tiers, environ un quart des RPT sont très peu instruits, une part au moins quatre fois supérieure à celle des ressortissants nationaux.

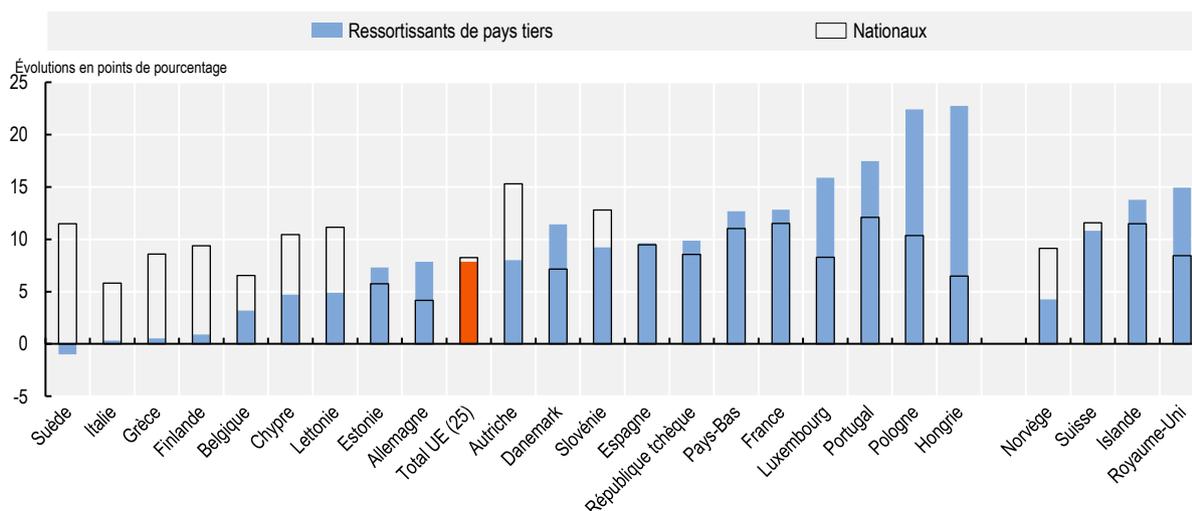
Graphique 8.5. Personnes ayant un niveau d'éducation faible ou élevé, selon la nationalité

15-64 ans, 2020



Graphique 8.6. Évolution de la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé, selon la nationalité

15-64 ans, entre 2010 (ressortissants de l'UE28/hors UE28) et 2020 (ressortissants de l'UE27/hors UE27)



Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.4. Taux d'emploi et d'activité

Contexte

Le taux d'emploi est la part des 15-64 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé pendant au moins une heure, ou qui occupaient un emploi dont ils étaient temporairement absents (définition du BIT). Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs (occupés et sans emploi) rapporté à l'ensemble de la population des 15-64 ans. Voir l'indicateur 3.4 pour de plus amples détails.

À l'échelle de l'UE, 56 % des RPT d'âge actif occupent un emploi, contre 68 % des ressortissants nationaux. L'écart est plus important dans les pays d'immigration de longue date (par ex. la Belgique) et les pays nordiques qui ont récemment accueilli un grand nombre d'immigrés pour raisons humanitaires (par ex. la Suède). Si, à niveau d'études égal, les RPT affichaient le même taux d'emploi que les ressortissants nationaux, le taux d'emploi général augmenterait d'au moins 0.8 point de pourcentage dans neuf pays, et de plus d'un point en Espagne, en Autriche, en Lettonie et en Allemagne. L'écart entre les ressortissants nationaux et les ressortissants extra-communautaires en termes de taux d'activité (6 points) est plus faible que l'écart en termes de taux d'emploi. Quant aux citoyens mobiles de l'UE, 70 % occupent un emploi et 77 % sont actifs au sein de l'UE. Ils sont moins bien lotis en termes d'emploi que les ressortissants nationaux dans moins de deux pays sur cinq, et en termes d'activité dans un pays sur 12.

Au cours de la première année de la pandémie de COVID-19, le taux d'emploi des RPT a enregistré une baisse plus marquée que celui des ressortissants nationaux au sein de l'UE. Toutefois, le taux d'emploi a augmenté en définitive dans l'UE entre 2010 et 2020, tant chez les RPT que chez les ressortissants nationaux. Les RPT ont enregistré la hausse la plus forte dans la plupart des pays, en particulier dans les pays baltes et en Europe centrale. En revanche, le taux d'emploi des RPT a baissé dans les pays d'Europe du Sud et en Autriche. Leur taux d'activité a également diminué dans un tiers des pays, notamment en Europe du Sud, où l'impact a été particulièrement important. Quant aux différences femmes-hommes, les taux d'emploi et d'activité des ressortissantes de pays tiers sont particulièrement faibles. Moins de 50 % d'entre elles occupent un emploi dans la moitié des pays de l'UE, surtout dans les pays d'immigration de longue date et la plupart des pays nordiques et d'Europe du Sud.

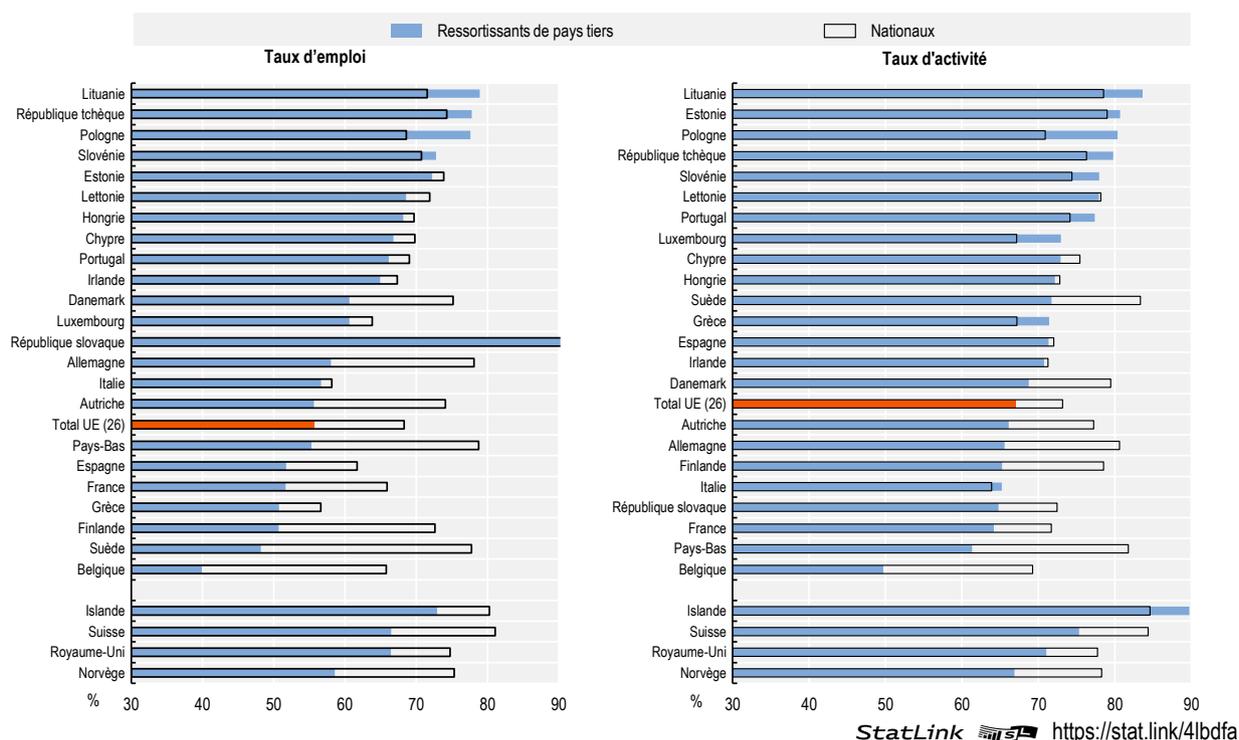
Bien que les hommes ressortissants de pays tiers affichent le même taux d'activité que leurs homologues nationaux au sein de l'UE, leur taux d'emploi est inférieur de 7 points, ce qui s'explique en partie par un moindre niveau d'études (voir l'indicateur 8.3). Toutefois, ce sont les diplômés du supérieur qui affichent les écarts les plus importants en termes d'emploi, le taux d'emploi des RPT très instruits étant inférieur à celui de leurs homologues nationaux dans l'ensemble des pays de l'UE, à l'exception des Pays-Bas. Dans un tiers des pays (notamment en Europe du Sud et en République tchèque), les RPT ayant un faible niveau d'études enregistrent un taux d'emploi bien supérieur à celui de leurs homologues nationaux. Les taux d'emploi augmentent avec la durée du séjour. À l'échelle de l'UE, moins de la moitié des RPT arrivés récemment occupent un emploi, soit 14 points de pourcentage de moins que les immigrés installés. En Suède et en Italie, l'écart avec les immigrés installés est supérieur à 25 points. Les RPT installés sont cependant moins bien lotis que les ressortissants nationaux, sauf en Grèce, en Italie et au Luxembourg. Le taux d'emploi des RPT installés est inférieur de 8 points de pourcentage à celui des ressortissants nationaux au sein de l'UE, et cet écart dépasse 19 points aux Pays-Bas et en Belgique.

Principaux résultats

- Dans l'UE, 56 % des RPT occupent un emploi, contre 68 % des ressortissants nationaux.
- Moins de 50 % des femmes ressortissantes de pays tiers occupent un emploi dans la moitié des pays de l'UE, surtout dans les pays d'immigration de longue date (par ex. la Belgique) et la plupart des pays nordiques et d'Europe du Sud.
- Le taux d'emploi des RPT de niveau d'études élevé dans l'UE est inférieur à celui des nationaux. L'écart est plus important qu'entre les RPT et les nationaux peu instruits, sauf aux Pays-Bas.

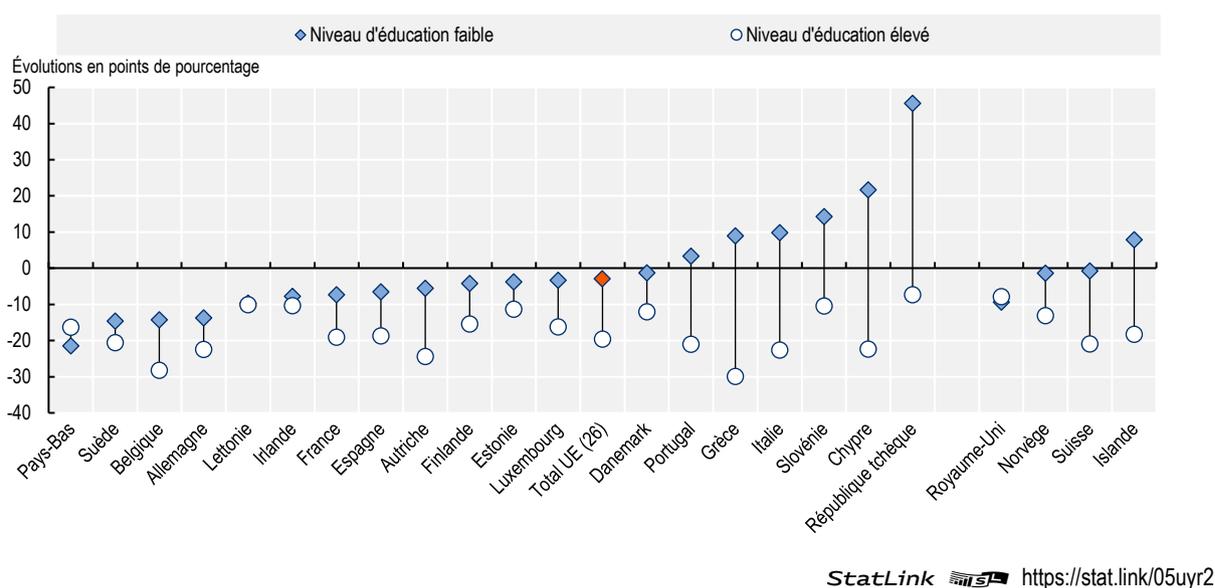
Graphique 8.7. Taux d'emploi et d'activité, selon la nationalité

15-64 ans, 2020



Graphique 8.8. Taux d'emploi des ressortissants de pays tiers, selon le niveau d'éducation

15-64 ans sortis du système éducatif, écart avec les ressortissants nationaux, 2020



Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.5. Chômage

Contexte

Un chômeur est une personne sans emploi, mais disponible pour travailler, qui a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours de la semaine de référence (définition du BIT). Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (c'est-à-dire la somme des actifs occupés et des personnes sans emploi). Voir l'indicateur 3.5 pour de plus amples détails.

Près de 17 % des RPT sont au chômage dans l'UE, contre seulement 7 % des nationaux et 10 % des citoyens mobiles de l'UE. Plus d'un chômeur sur dix dans l'UE est un RPT, plus d'un sur cinq en Autriche et en Allemagne, et près d'un sur quatre en Suède. Dans les pays d'immigration de longue date comptant de nombreux immigrés de pays tiers, ainsi que dans les pays nordiques, les taux de chômage des RPT atteignent plus du double de ceux des nationaux. En Suède, où l'on observe parmi les RPT une part importante de personnes admises pour raisons humanitaires, un tiers des RPT sont au chômage, une part cinq fois supérieure à celle des ressortissants suédois. L'écart entre le taux de chômage des citoyens mobiles de l'UE et celui des nationaux est plus réduit – inférieur à cinq points de pourcentage – dans la plupart des pays. Bien que le chômage ait augmenté dans la plupart des pays de l'UE au début de la pandémie de COVID-19, il demeure inférieur en 2020 à son niveau de 2010 dans deux tiers des pays. Les RPT, particulièrement touchés par la récession économique de 2008-09, se sont mieux rétablis que les autres groupes. Toutefois, en Grèce, en Suède, au Luxembourg et en Autriche, les RPT sont toujours nettement plus susceptibles d'être au chômage qu'il y a dix ans.

Les hommes RPT se sont relevés plus fortement de la crise économique de 2008-09. Alors que leur taux de chômage était supérieur à celui des femmes RPT dans l'UE en 2010, ils sont mieux lotis qu'elles en 2020. Chez les nationaux, les taux de chômage des hommes et des femmes sont similaires. On observe un écart du taux de chômage d'au moins 11 points de pourcentage entre les femmes et les hommes RPT en Grèce (où l'écart femmes-hommes est marqué même parmi les nationaux), en Suède, au Luxembourg et en Slovaquie. En revanche, on n'observe aucune ou peu de disparités entre les hommes et les femmes RPT dans les pays d'immigration de longue date.

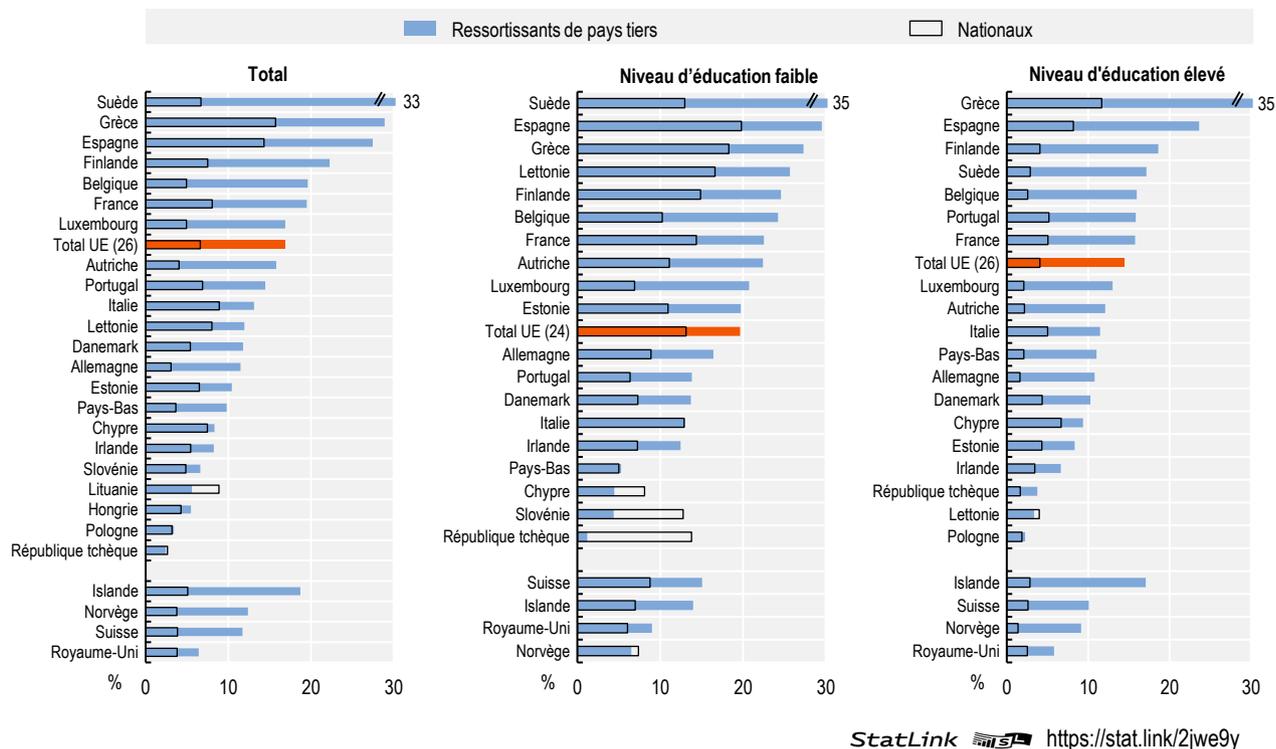
Si les nationaux peu instruits ont systématiquement un taux de chômage plus élevé dans l'ensemble des pays de l'UE, ce n'est pas toujours le cas des RPT. Le taux de chômage des RPT peu instruits dans l'UE est supérieur de 5 points de pourcentage à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, en Grèce, aux Pays-Bas et en Slovaquie, les RPT peu instruits ont des taux de chômage inférieurs d'au moins 5 points à ceux des RPT très instruits. Lorsque le chômage est plus courant chez les RPT que chez les nationaux, l'écart est plus important chez les personnes très instruites que chez les peu instruites, notamment en Grèce et aux Pays-Bas. Les RPT arrivés récemment sont plus susceptibles d'être au chômage dans l'ensemble des pays que les RPT installés, à l'exception notable de la Belgique, où les RPT installés enregistrent un taux de chômage supérieur de 6 points, ainsi que dans quelques pays d'Europe centrale et orientale. En Suède, les RPT arrivés récemment (généralement moins instruits) sont deux fois plus susceptibles d'être au chômage que leurs homologues installés.

Principaux résultats

- Le taux de chômage des RPT est de 17 % dans l'UE, plus du double des nationaux (7 %). Un chômeur sur dix est un RPT, cette part étant plus élevée en Autriche, en Allemagne et en Suède.
- Les hommes RPT, durement touchés par la crise économique de 2008-09, se sont mieux relevés que les autres. Les femmes RPT sont plus touchées par le chômage aujourd'hui qu'il y a 10 ans.
- Les immigrés récents et peu instruits sont généralement plus susceptibles d'être au chômage. Lorsque le chômage est plus courant chez les RPT que chez les nationaux, l'écart est plus important chez les personnes très instruites que chez les personnes peu instruites.

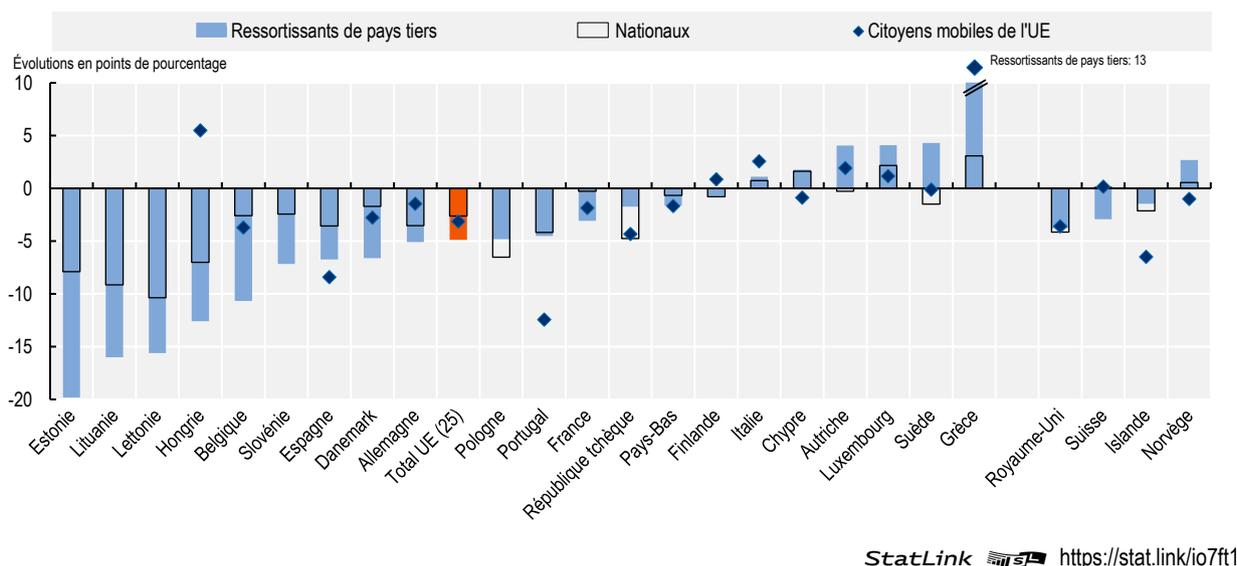
Graphique 8.9. Taux de chômage, selon la nationalité et le niveau d'éducation

15-64 ans, 2020



Graphique 8.10. Évolution du taux de chômage, selon la nationalité

15-64 ans, entre 2010 (ressortissants de l'UE28/hors UE28) et 2020 (ressortissants de l'UE27/hors UE27)



Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.6. Travail indépendant

Contexte

Les travailleurs indépendants travaillent pour leur compte ou créent leur entreprise. Ils comprennent les entrepreneurs, les professions libérales, les artisans, les commerçants et toutes les activités dites « freelance » (hors agriculture). Voir l'indicateur 3.13 pour de plus amples détails.

Quelque 11 % de la population d'âge actif travaille à son compte dans l'UE, toutes nationalités confondues. Les RPT travaillent plus à leur compte que les nationaux dans deux pays sur cinq, notamment dans ceux avec une faible population RPT, comme certains pays d'Europe centrale et orientale, l'Espagne et le Portugal. En Pologne, en Italie, et en Grèce en revanche, la part de RPT exerçant une activité indépendante est inférieure d'au moins 6 points de pourcentage à celle des nationaux.

Malgré un ralentissement observé dans de nombreux pays en raison de la pandémie de COVID-19, la part des travailleurs indépendants parmi les ressortissants extra-communautaires a augmenté au cours de la dernière décennie dans la plupart des pays de l'UE, alors qu'elle a diminué dans la moitié des pays parmi les ressortissants nationaux et les citoyens mobiles de l'UE. Cette augmentation du travail indépendant pour les RPT a été particulièrement frappante en Lituanie et dans les pays les plus touchés par la crise économique de 2008-09. En Europe du Sud, à l'exception de l'Italie, les RPT ont semble-t-il eu recours au travail indépendant pour éviter d'être marginalisés sur le marché du travail. En effet, la croissance du travail indépendant observée dans les pays d'Europe du Sud est à mettre en partie au crédit des entrepreneurs individuels sans salariés. Les RPT récemment arrivés dans le pays d'accueil étaient plus susceptibles d'exercer une activité indépendante en 2020 qu'en 2010 dans trois pays sur cinq, en particulier en Europe du Sud et en Autriche. En revanche, la part des RPT indépendants a fortement diminué dans la plupart des pays d'Europe centrale et des pays nordiques (y compris parmi les immigrés arrivés récemment). Au sein de l'UE, environ un quart des RPT et des citoyens mobiles de l'UE qui exercent une activité indépendante emploient des salariés, contre un tiers de leurs homologues nationaux. Les écarts entre les ressortissants extra-communautaires et les ressortissants nationaux en termes de taille d'entreprise se sont réduits dans l'UE entre 2010 et 2020. Ce n'est toutefois pas le cas en Suède, en Belgique, en République tchèque, dans les pays baltes et les pays d'Europe du Sud.

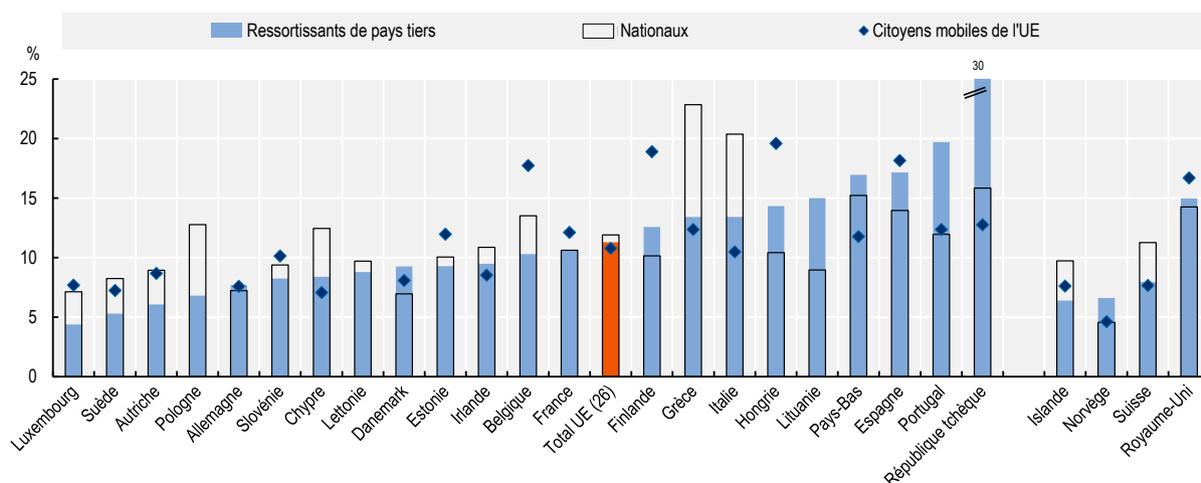
Le profil des travailleurs indépendants varie considérablement d'un pays à l'autre. En moyenne, la part d'hommes en activité indépendante est environ supérieur de 5 points de pourcentage à celui des femmes, toutes nationalités confondues. Il y a toutefois des exceptions parmi les RPT, les parts d'hommes et de femmes en activité indépendante étant similaires au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède. Dans la plupart des pays, les travailleurs ayant un niveau d'études élevé exercent plus souvent une activité indépendante que ceux ayant un faible niveau d'études. Ce n'est pas le cas des RPT en Finlande, au Danemark et aux Pays-Bas, par exemple. La création d'entreprise nécessite du capital et des réseaux professionnels, ainsi qu'une adaptation à l'environnement économique, à la réglementation et à la langue du pays d'accueil, ce qui prend du temps. Par conséquent, au sein de l'UE, les RPT présents depuis au moins 10 ans dans le pays d'accueil exercent deux fois plus souvent une activité indépendante que ceux arrivés récemment : 15 % contre 8 %, respectivement. Le Portugal est toutefois une exception notable.

Principaux résultats

- Dans deux pays de l'UE sur cinq, les RPT ont plus une activité indépendante que les nationaux. Seul un quart environ des RPT exerçant une activité indépendante dans l'UE emploient des salariés, contre un tiers de leurs homologues nationaux.
- Si le travail indépendant a reculé dans la plupart des pays au cours de la dernière décennie, il a augmenté parmi les RPT, notamment dans les pays les plus touchés par la crise économique de 2008-09, où il est souvent une stratégie pour éviter l'exclusion du marché du travail.
- Les RPT arrivés récemment sont plus susceptibles d'exercer une activité indépendante qu'il y a 10 ans dans trois pays sur cinq, en particulier en Europe du Sud et en Autriche.

Graphique 8.11. Travailleurs indépendants, selon la nationalité

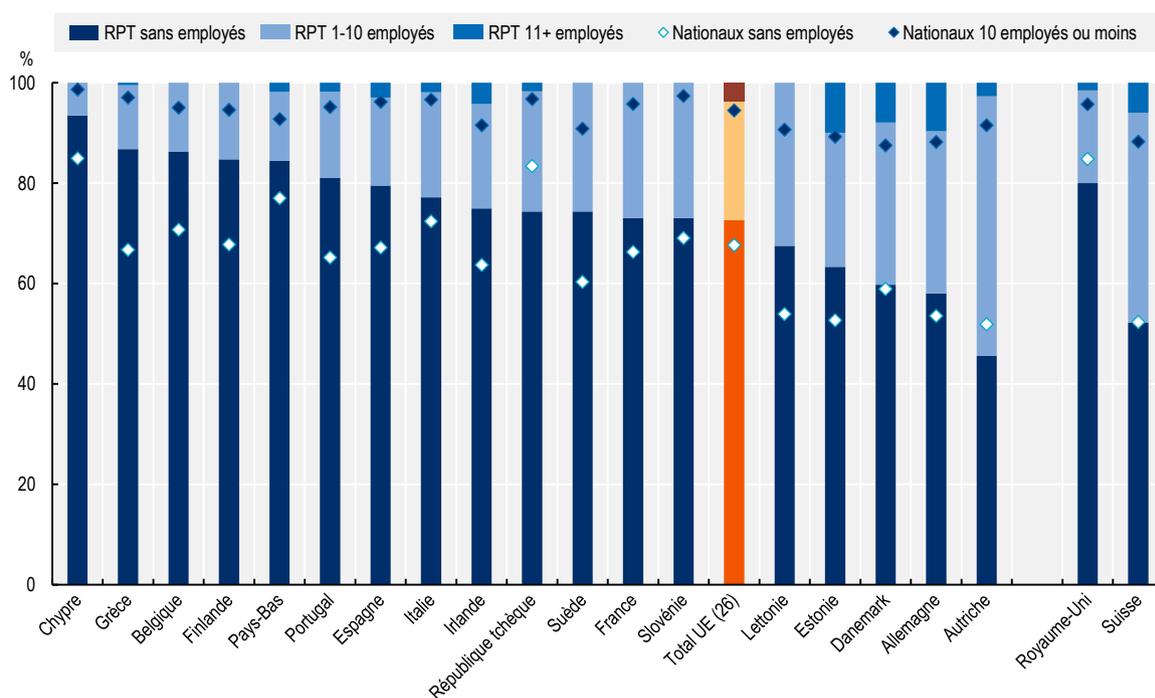
15-64 ans occupant un emploi, hors secteur agricole, 2020



StatLink  <https://stat.link/4wdlov>

Graphique 8.12. Travailleurs indépendants, selon la taille de l'entreprise et la nationalité

15-64 ans, hors secteur agricole (Total = 100), 2020



Remarque : comme il s'agit d'un graphique cumulatif, le marqueur « Nationaux employant 11 salariés ou + » atteint 100 % et n'est donc pas représenté. La part des entrepreneurs nationaux employant 11 salariés ou plus se situe entre le marqueur « Nationaux employant 10 salariés ou moins » et 100 %. Par ex., au sein de l'UE, 68 % des ressortissants nationaux exerçant une activité indépendante n'emploient aucun salarié, 27 % emploient entre 1 et 10 salariés, et 5 % 11 salariés ou plus.

StatLink  <https://stat.link/okb87u>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.7. Déclassement

Contexte

Le taux de déclassement est la part des personnes ayant un niveau d'études élevé (voir indicateur 8.3) qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié d'après la CITP, c'est-à-dire les niveaux 4 à 9 de cette classification. Voir l'indicateur 3.12 pour de plus amples détails.

Dans l'UE, les RPT sont deux fois plus déclassés que les nationaux : 41 % des RPT très instruits occupent des emplois inférieurs à leur niveau de qualification formel, contre 21 % des nationaux. Les RPT sont plus souvent déclassés que les nationaux dans l'ensemble des pays de l'UE, à l'exception de l'Irlande et de la Lituanie. C'est dans les pays d'Europe du Sud, qui proposent surtout des emplois peu qualifiés aux travailleurs immigrés ayant un niveau d'études élevé, que leur taux est le plus élevé. Et c'est en Italie, au Portugal, en Belgique et en Grèce que les disparités entre les RPT et les nationaux sont les plus importantes en termes de déclassement. Dans les deux premiers pays, les RPT sont environ quatre fois plus déclassés que leurs homologues nationaux.

Le déclassement est particulièrement fréquent chez les immigrés ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Au sein de l'UE, les RPT et les ressortissants nationaux titulaires d'un diplôme du pays d'accueil enregistrent des taux de déclassement inférieurs (30% et 20 % respectivement) à ceux de leurs homologues formés à l'étranger – 45 % pour les RPT comme pour les ressortissants nationaux. Les RPT titulaires d'un diplôme national sont nettement moins touchés par le déclassement que leurs homologues titulaires d'un diplôme étranger, en particulier en France (-28 points de pourcentage), en Suède et en Italie (-26 points dans les deux cas). Toutefois, les ressortissants extra-communautaires titulaires d'un diplôme du pays d'accueil demeurent plus à risque de déclassement que leurs homologues nationaux dans l'ensemble des pays, à l'exception de l'Irlande et de la Suède. Les ressortissantes de pays tiers affichent des taux de déclassement supérieurs à ceux de leurs homologues masculins dans l'ensemble de l'UE, sauf en Autriche. C'est particulièrement vrai au Portugal, où l'écart entre les hommes et les femmes s'établit à 42 points de pourcentage, et à Chypre, où il atteint 24 points. Les écarts entre les ressortissants et ressortissantes nationaux en termes de déclassement sont moins prononcés ou inversés dans la quasi-totalité des pays.

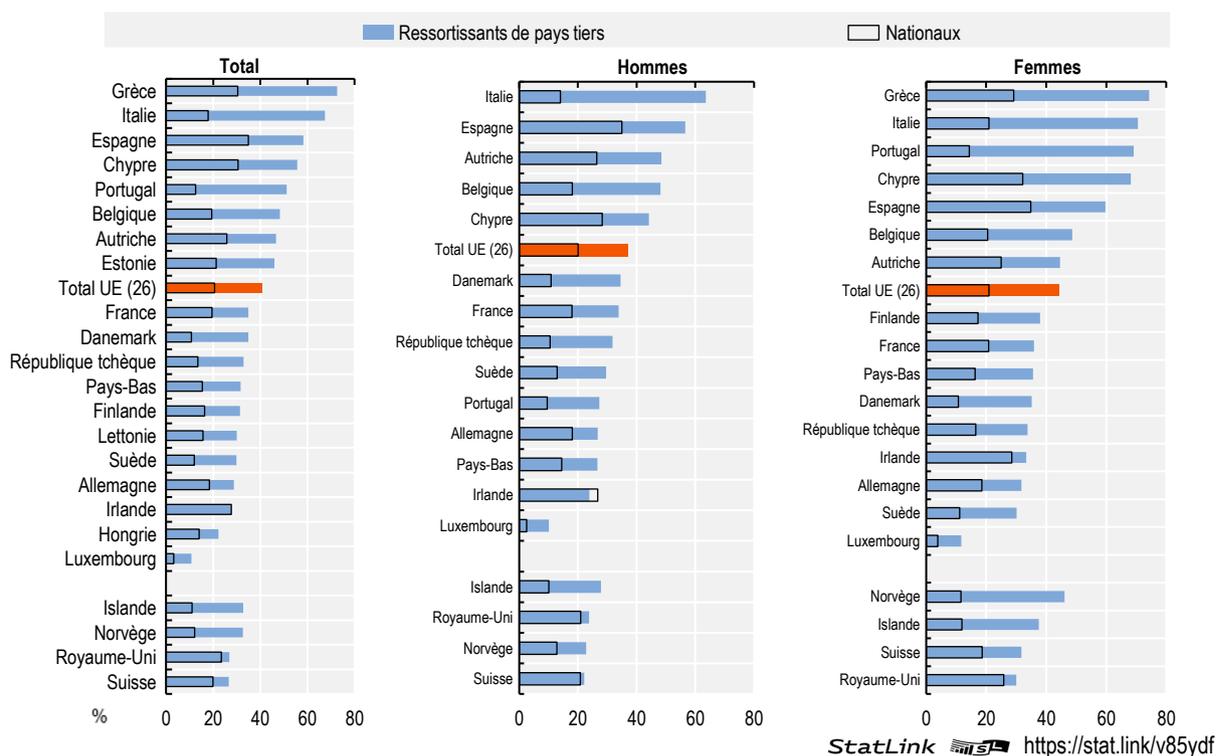
Avant la crise du COVID-19, le taux de déclassement des RPT avait diminué de 6 points de pourcentage entre 2010 et 2019 dans l'UE. La pandémie l'a réduit encore plus, les déclassés ayant été les premiers à être licenciés. L'écart entre les RPT et les nationaux en termes de déclassement s'est réduit à l'échelle de l'UE, tant en raison d'un recul du déclassement parmi les RPT que d'une légère hausse parmi les nationaux. C'est au Portugal que le déclassement des RPT a le plus reculé. On observe la tendance inverse en Autriche et en Belgique. Le taux de déclassement des citoyens mobiles de l'UE a globalement augmenté, contrairement à celui des RPT.

Principaux résultats

- Dans l'ensemble, les RPT très instruits sont deux fois plus déclassés que les nationaux (environ quatre fois plus en Italie et au Portugal). Si les taux de déclassement sont inférieurs chez les RPT titulaires d'un diplôme obtenu dans le pays d'accueil, ils demeurent moins bien lotis que les nationaux dans la quasi-totalité des pays.
- Le taux de déclassement des femmes RPT est généralement supérieur à celui de leurs homologues masculins. Dans l'UE, l'écart entre les femmes et les hommes RPT en termes de déclassement est plus important qu'entre les femmes et les hommes ressortissants nationaux.
- Au cours de la dernière décennie, l'écart entre les RPT et les ressortissants nationaux ainsi qu'entre les RPT et les citoyens mobiles de l'UE en termes de déclassement s'est réduit. La crise du COVID-19 a encore accéléré la réduction de cet écart, les travailleurs déclassés étant les premiers touchés par les licenciements en période de crise économique.

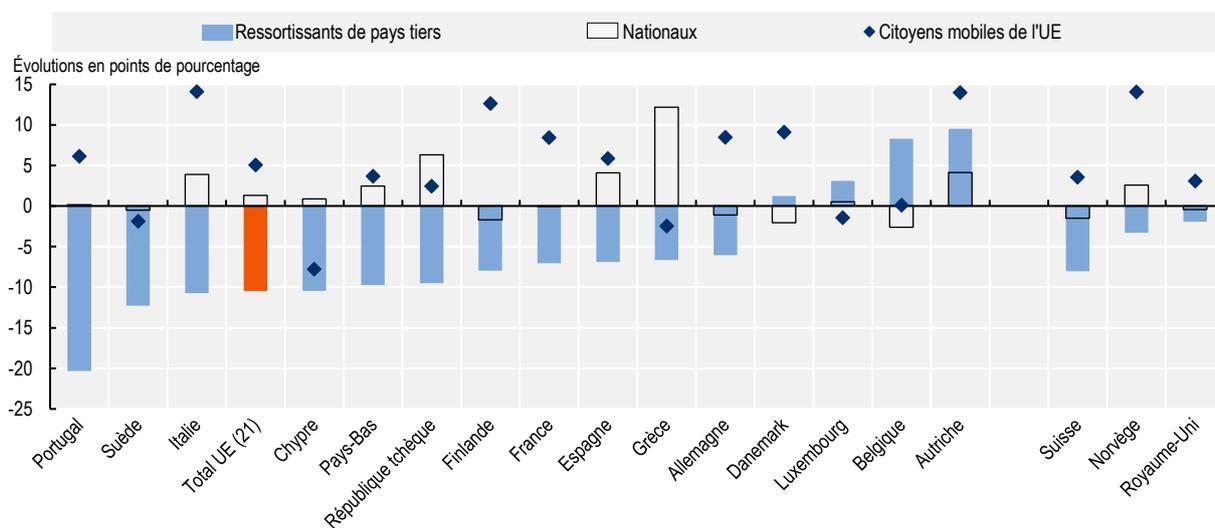
Graphique 8.13. Taux de déclassement, selon la nationalité et le sexe

15-64 ans très instruits, 2020



Graphique 8.14. Évolution du taux de déclassement, selon la nationalité

15-64 ans très instruits, entre 2010 (ressortissants de l'UE28/hors UE28) et 2020 (ressortissants de l'UE27/hors UE27)



Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.8. Revenu des ménages

Contexte

Le revenu disponible équivalent annuel d'un ménage correspond au total des gains par personne provenant du travail et du capital, ajusté par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu médian sépare les ménages en deux moitiés : l'une percevant moins que le revenu médian, et l'autre plus. Les 10 % de la population gagnant le moins se situent dans le premier décile, et les 10 % gagnant le plus dans le dixième. Voir l'indicateur 4.1 pour de plus amples détails.

Au sein de l'UE, le revenu disponible annuel médian d'un ménage de RPT se monte à 14 600 EUR environ, soit un niveau bien inférieur à celui des citoyens mobiles de l'UE (19 200 EUR) et des ressortissants nationaux (19 600 EUR). De fait, il est inférieur à celui des ressortissants nationaux dans l'ensemble des pays de l'UE, sauf en Europe centrale et orientale. En France, en Suède, en Belgique et en Espagne, il est même inférieur à 65 % du revenu médian des ménages nationaux. Étant donné que les RPT sont touchés de manière disproportionnée par le déclassement (indicateur 8.7), les écarts de revenu médian les plus importants entre les ressortissants extra-communautaires et les ressortissants nationaux sont généralement observés chez les personnes ayant un niveau d'études élevé.

Dans l'ensemble de l'UE, les RPT sont surreprésentés dans le premier décile de revenu (24 % des ménages), et sous-représentés dans le dernier décile (8 %). En outre, la part des ménages RPT dans le premier décile (un sur trois) est encore plus élevée dans les pays de l'UE accueillant des immigrés de longue date (à l'exception de l'Allemagne et du Luxembourg). En outre, dans ces pays d'immigration de longue date (à l'exception des Pays-Bas), ainsi que dans la plupart des pays d'Europe du Sud, le dernier décile de revenu compte moins de 5 % de RPT. Dans la grande majorité des pays de l'UE, le revenu des ménages RPT est environ trois à six fois plus élevé dans le dernier décile que dans le premier. En effet, les inégalités de revenus sont généralement plus marquées chez les RPT que chez les ressortissants nationaux. La pire situation est observée en Lituanie, en Bulgarie et en Hongrie, où le revenu des ménages RPT du dernier décile est sept fois supérieur à celui des ménages du premier décile. Il est quatre à six fois supérieur chez les ressortissants nationaux. Dans des pays comme la République tchèque et la Finlande, en revanche, les inégalités de revenus sont moins importantes entre les ressortissants extra-communautaires qu'entre les ressortissants nationaux.

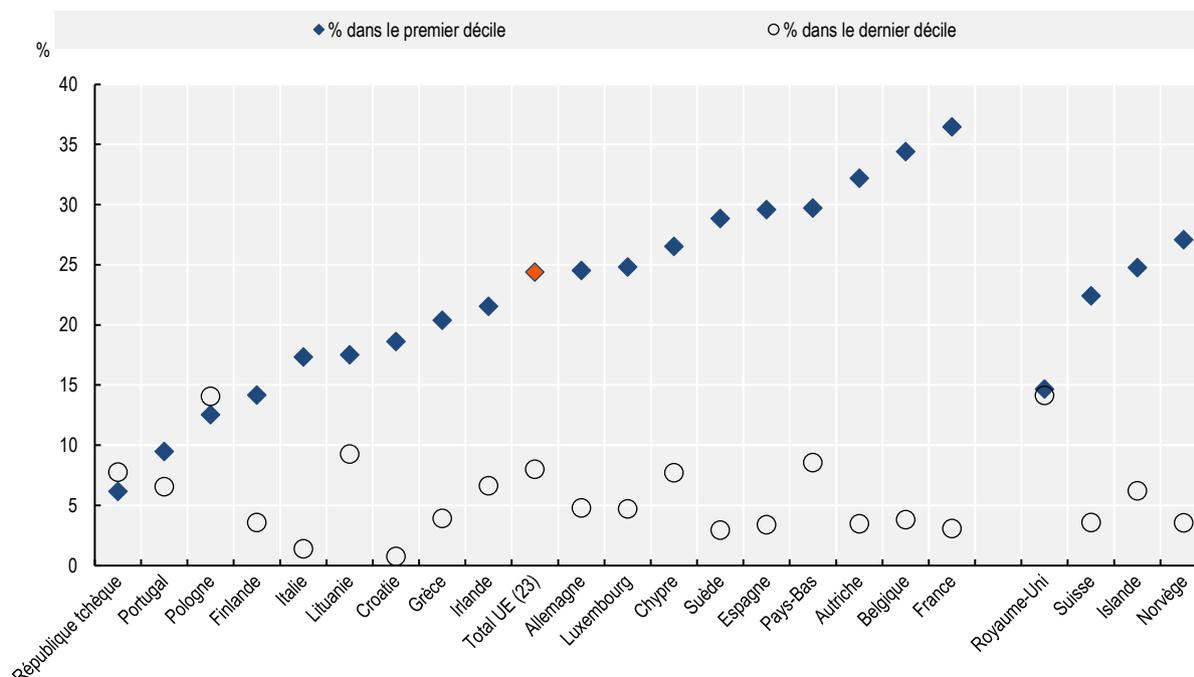
Dans l'ensemble de l'UE, le revenu médian des ménages RPT observé en 2020 s'est légèrement redressé depuis la récession économique de 2007-08, mais dans des proportions bien moindres que celui des ressortissants nationaux, ce qui a encore creusé l'écart de revenus observé avant la crise. Il existe toutefois des différences considérables d'un pays à l'autre. Par exemple, les écarts de revenu médian entre les RPT et les ressortissants nationaux se sont considérablement creusés aux Pays-Bas et en Autriche, mais se sont réduits en Grèce.

Principaux résultats

- Le revenu disponible annuel des RPT est inférieur à celui des ressortissants nationaux dans la quasi-totalité des pays. En France, en Suède, en Belgique et en Espagne, le revenu médian des ménages RPT est égal à près de 65 % du revenu médian des ménages nationaux.
- Près d'un RPT sur quatre appartient au premier décile de revenu, cette proportion augmentant à un sur trois dans des pays comme l'Autriche, la Belgique et la France.
- Dans l'ensemble de l'UE, les écarts de revenu médian entre les ménages extra-communautaires et les ménages nationaux se sont creusés ces dix dernières années.

Graphique 8.15. Déciles de revenu des ressortissants de pays tiers

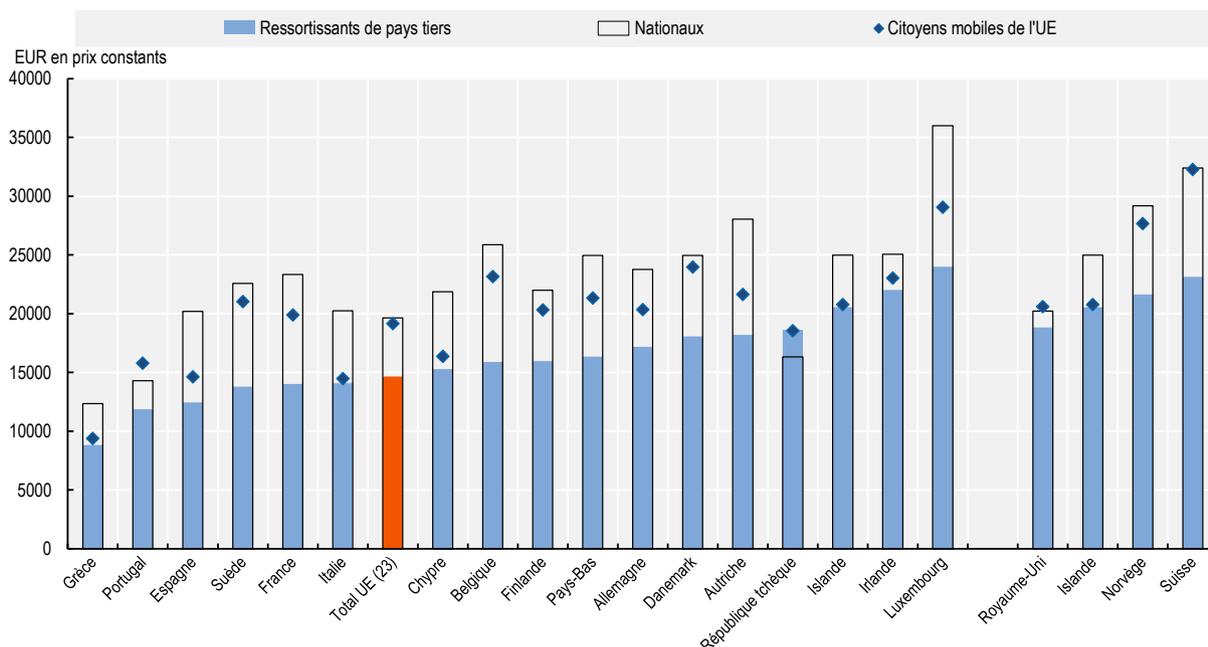
16 ans et plus, 2020



StatLink <https://stat.link/8xw2c0>

Graphique 8.16. Revenu disponible équivalent médian annuel des ménages, selon la nationalité

Parités de pouvoir d'achat en monnaies nationales par euro (UE=1.00), 2020



StatLink <https://stat.link/v397c5>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.9. Pauvreté relative

Contexte

Le taux de pauvreté relative (ou taux de risque de pauvreté) est la proportion de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté spécifique au pays. D'après la définition d'Eurostat utilisée ici, le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu disponible équivalent médian dans chaque pays. Voir l'indicateur 4.2 pour de plus amples détails.

Dans l'ensemble de l'UE, deux RPT sur cinq vivent dans une pauvreté relative. Globalement, ils ont 1.5 fois plus de risques d'être pauvres que les citoyens mobiles de l'UE, et 2.5 fois plus que les ressortissants nationaux. Dans l'ensemble de l'UE, les RPT sont plus pauvres que les citoyens mobiles de l'UE et les ressortissants nationaux, sauf au Portugal et en République tchèque. C'est dans les pays d'Europe centrale et orientale que l'écart entre les taux de pauvreté des ressortissants extra-communautaires et les ressortissants nationaux est le plus réduit, puisque moins d'un cinquième des RPT y vivent dans une pauvreté relative. Toutefois, dans les pays comptant un grand nombre de RPT peu instruits – comme la Suède, l'Espagne et la Belgique – les RPT sont trois fois plus susceptibles d'être pauvres que les ressortissants nationaux. Les écarts les plus importants sont observés en France et en Autriche, où les RPT ont environ quatre fois plus de risques d'être pauvres.

Au cours de la dernière décennie, les taux de pauvreté des ressortissants nationaux sont restés stables dans la quasi-totalité des pays. La situation des RPT est toutefois très variable d'un pays à l'autre, certains observant un recul significatif de la pauvreté et d'autres exactement l'inverse. Globalement, c'est au Portugal et en Finlande que la pauvreté relative des RPT a le plus reculé, les taux ayant été en gros divisés par deux. La pauvreté des RPT a également fortement reculé en Grèce, de 15 points de pourcentage. Toutefois, étant donné que le revenu médian a également considérablement baissé, on n'a pas observé d'amélioration directe du niveau de vie des RPT en Grèce. En revanche, la pauvreté relative des RPT a fortement augmenté dans des pays comme la Suisse, l'Autriche et les Pays-Bas. Aux Pays-Bas, le taux a plus que doublé. La situation des citoyens mobiles de l'UE a évolué différemment d'un pays à l'autre. Leur taux de pauvreté relative a fortement diminué dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, et plus encore au Portugal, mais a considérablement augmenté dans des pays comme la France.

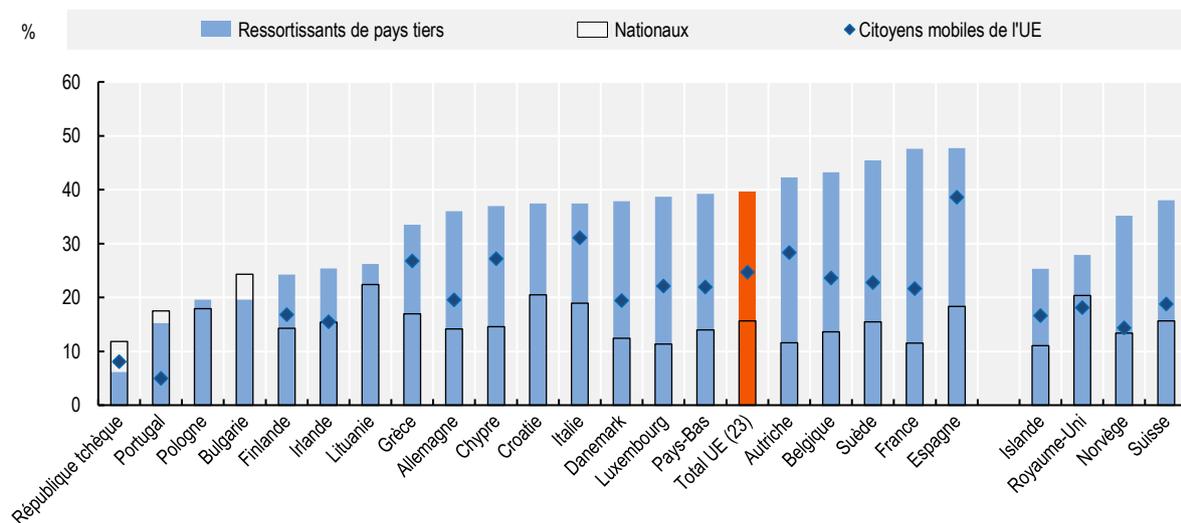
Le risque de pauvreté est particulièrement important chez les personnes peu instruites, quelle que soit leur nationalité. De fait, la moitié des RPT peu instruits vivent dans une pauvreté relative au sein de l'UE, contre un RPT sur trois ayant un niveau d'études moyen ou élevé. À noter que le taux de pauvreté des RPT très instruits n'est que légèrement inférieur (de 2 points) à celui des RPT moyennement instruits. Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants nationaux très instruits ont deux fois moins de risques (8 %) d'être pauvres que leurs homologues moyennement instruits. Outre le niveau d'études, la durée de séjour dans le pays d'accueil est liée à une réduction du risque de pauvreté pour les RPT. Dans l'ensemble de l'UE, le taux de pauvreté des RPT arrivés récemment est supérieur de 8 points de pourcentage à celui des personnes séjournant dans le pays depuis au moins 10 ans.

Principaux résultats

- Dans l'ensemble de l'UE, deux RPT sur cinq vivent dans une pauvreté relative. Ils sont 1.5 fois plus susceptibles d'être pauvres que les citoyens mobiles de l'UE, et 2.5 fois plus que les ressortissants nationaux. On observe partout des taux de pauvreté supérieurs à ceux des ressortissants nationaux, sauf en République tchèque et au Portugal.
- Les taux de pauvreté des RPT et des citoyens mobiles de l'UE sont en forte hausse dans la moitié des pays environ, mais ceux des ressortissants nationaux restent stables dans la plupart des pays. Aux Pays-Bas, le taux de pauvreté des RPT a plus que doublé.
- À l'échelle de l'UE, le taux de pauvreté des RPT arrivés récemment est supérieur à celui des personnes séjournant dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans.

Graphique 8.17. Taux de pauvreté relative, selon la nationalité

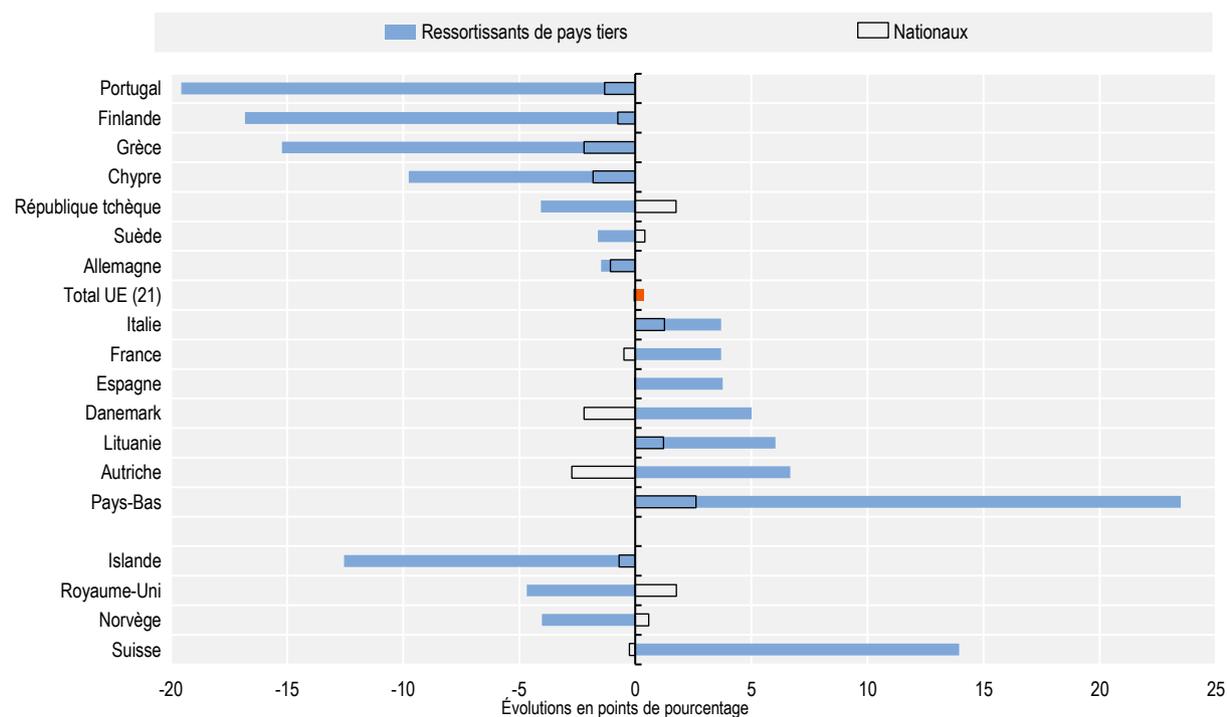
16 ans et plus, 2020



StatLink  <https://stat.link/pfc84a>

Graphique 8.18. Évolution du taux de pauvreté relative, selon la nationalité

16 ans et plus, entre 2010 et 2020



StatLink  <https://stat.link/swn8hy>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.10. Mode d'occupation des logements

Contexte

Cet indicateur décrit la part de propriétaires parmi les personnes âgées de 16 ans et plus, ainsi que les locataires de logements au taux du marché et de logements à loyer modéré. Voir l'indicateur 4.4 pour de plus amples détails.

Dans l'UE, les RPT sont trois fois moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement que les ressortissants nationaux (24 % contre 73 %). Dans la quasi-totalité des pays de l'UE, la plupart des ressortissants nationaux sont propriétaires des logements dans lesquels ils résident, alors que ce n'est le cas que d'une minorité de RPT. Seules exceptions, la République tchèque, la Croatie et la Lituanie, où plus de 54 % des RPT sont propriétaires. Les citoyens mobiles de l'UE sont également moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement que les ressortissants nationaux (taux inférieur de 37 points de pourcentage), mais sont tout de même plus susceptibles de l'être que les RPT (taux supérieur de 13 points). À l'échelle de l'UE, les ressortissants extra-communautaires ne représentent que 1 % des propriétaires, alors qu'ils représentent 4 % de la population adulte (âgée de 16 ans et plus). Globalement, l'écart le plus important (supérieur à 50 points de pourcentage) entre les RPT et les ressortissants nationaux est observé dans les pays où une majorité de citoyens sont propriétaires – comme l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et le Portugal. Les disparités entre les ressortissants nationaux et les ressortissants étrangers, en particulier les RPT, en termes de taux d'accession à la propriété sont imputables à des facteurs comme la méconnaissance du marché immobilier du pays d'accueil, la barrière de la langue, la discrimination et le niveau de revenu inférieur.

La part des RPT propriétaires de leur logement augmente toutefois avec le niveau d'études : environ un tiers des ressortissants extra-communautaires très instruits sont propriétaires de leur logement au sein de l'UE, contre 19 % de leurs homologues peu instruits. Toutefois, un niveau d'études élevé ne permet pas de combler l'écart entre le taux d'accession à la propriété des RPT et celui des ressortissants nationaux dans l'ensemble des pays.

Au cours de la dernière décennie, le taux d'accession à la propriété des RPT a diminué dans l'ensemble de l'UE, alors que celui des ressortissants nationaux est resté stable. Dans la plupart des pays, les RPT sont moins susceptibles de posséder un logement qu'il y a dix ans. En Suède, la part des propriétaires ressortissants de pays tiers a reculé de près d'un quart, peut-être en raison de l'afflux de personnes admises pour raisons humanitaires, qui ont généralement plus de difficultés à trouver un logement.

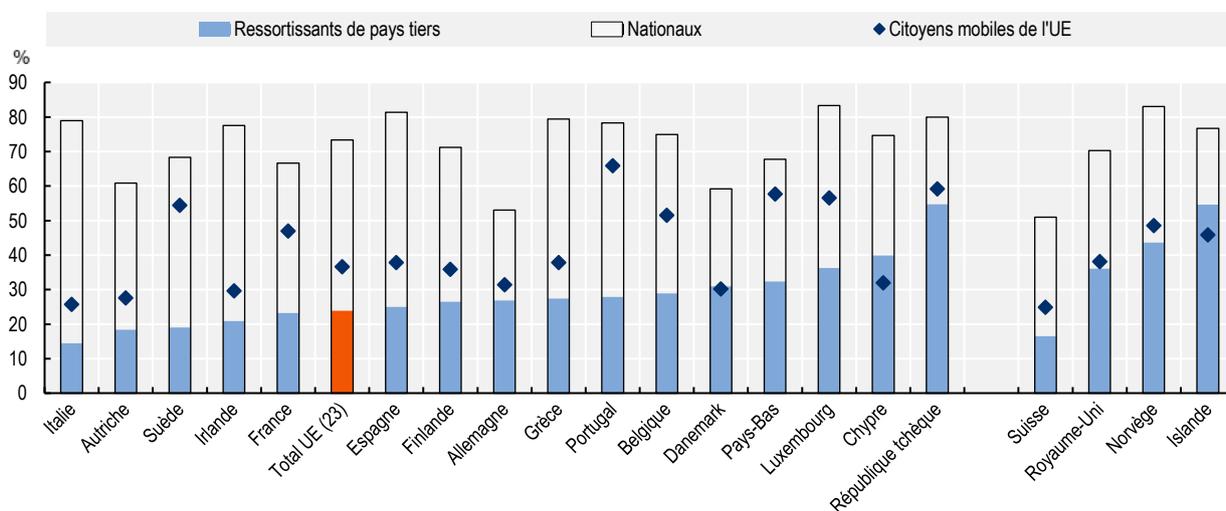
L'analyse des locataires non propriétaires au sein de l'UE montre que (sauf en Finlande) les RPT sont également moins susceptibles que leurs homologues nationaux de résider dans des logements sociaux, respectivement 13 % contre 19 %. Cette tendance se vérifie quel que soit le niveau d'études. En effet, les RPT n'ont généralement pas accès aux logements sociaux avant d'avoir vécu plusieurs années dans le pays d'accueil. Toutefois, même après de 10 années de séjour, les RPT sont toujours sous-représentés parmi les locataires de logements à loyer modéré. C'est en Irlande que l'écart global entre les ressortissants nationaux et les ressortissants extra-communautaires vivant dans des logements sociaux est le plus important (49 points de pourcentage).

Principaux résultats

- Les RPT dans l'UE représentent 1 % des propriétaires, alors qu'ils représentent 4 % de la population adulte. Seuls 24 % des RPT sont propriétaires, contre 73 % des nationaux.
- Les écarts les plus importants en termes d'accession à la propriété sont observés dans les pays où une majorité de nationaux sont propriétaires (par ex. l'Europe du Sud et l'Irlande).
- Les RPT sont sous-représentés parmi les locataires de logements à loyer modéré, même après avoir séjourné dans leur pays de résidence durant de nombreuses années.

Graphique 8.19. Taux d'accèsion à la propriété, selon la nationalité

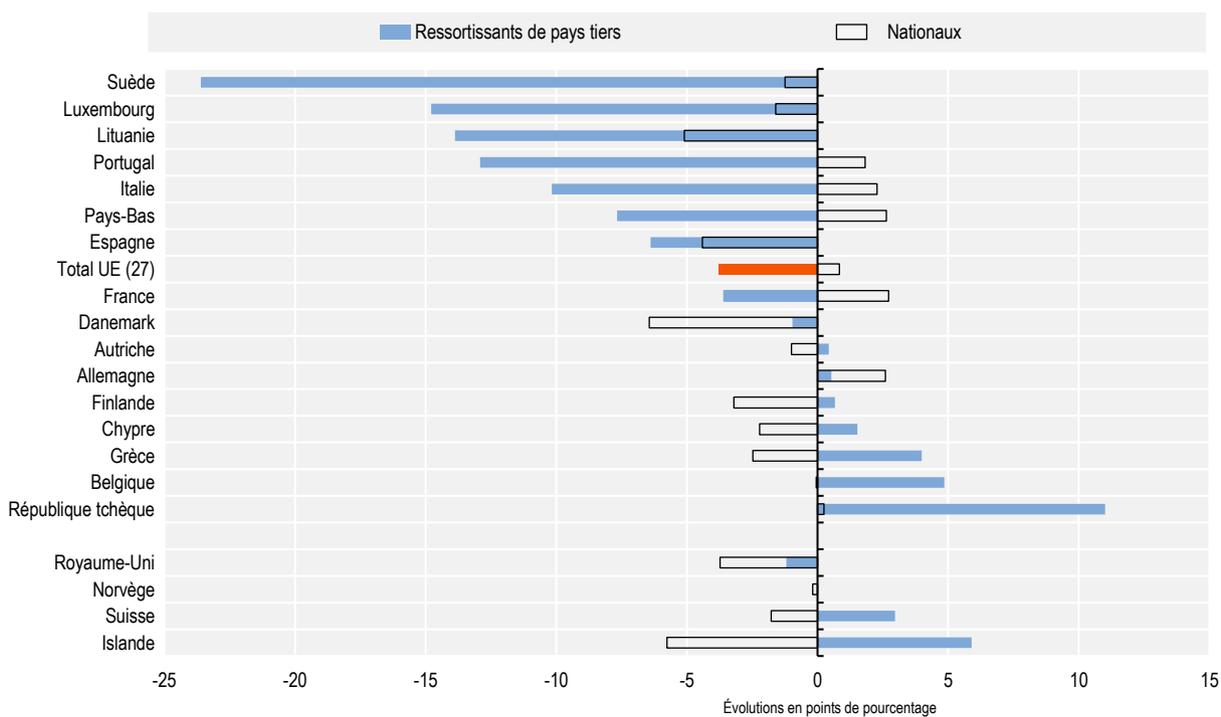
16 ans et plus, 2020



StatLink 2 <https://stat.link/hioucb>

Graphique 8.20. Évolution du taux d'accèsion à la propriété, selon la nationalité

16 ans et plus, entre 2010 et 2020



StatLink <https://stat.link/1eonk0>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.11. État de santé autodéclaré

Contexte

L'état de santé autodéclaré mesure la part d'individus qualifiant leur santé de « bonne », voire « excellente ». Étant donné que l'état de santé dépend fortement de l'âge, la part des étrangers qui se disent en bonne santé est ajustée pour estimer quels seraient les résultats si les étrangers avaient la même structure d'âge que les nationaux. Voir l'indicateur 4.9 pour de plus amples détails.

En 2020, trois RPT sur cinq au sein de l'UE considéraient que leur santé était bonne ou très bonne. Cette part, qui est ajustée en fonction de l'âge, est moins élevée que chez les ressortissants nationaux et les citoyens mobiles de l'UE (environ 65 %). En effet, en Espagne et dans tous les pays d'immigration de longue date, les RPT sont moins susceptibles de se déclarer en bonne santé que les ressortissants nationaux, après la prise en compte des différences d'âge entre les deux groupes. En Autriche, la part des RPT se considérant en bonne santé est inférieure de pas moins de 14 points de pourcentage, et de 12 points en France. En revanche, dans la plupart des pays européens où la population immigrée est moins importante, les RPT sont plus susceptibles de se considérer en bonne santé que leurs homologues nationaux, notamment au Portugal et dans les pays d'Europe centrale et orientale. Quant aux citoyens mobiles de l'UE, leur état de santé autodéclaré est similaire ou supérieur à celui des ressortissants nationaux dans la plupart des pays européens. On observe toutefois la situation inverse en Espagne, en France et au Danemark, où la part de citoyens mobiles de l'UE se déclarant en bonne santé est inférieure d'au moins 5 points de pourcentage.

Dans la plupart des pays de l'UE, la proportion de RPT et de nationaux se déclarant en bonne santé a augmenté entre 2010 et 2020. Étant donné que cette progression a été plus prononcée pour les RPT que pour les nationaux dans des pays comme la Belgique ou l'Autriche, les disparités entre les ressortissants extra-communautaires et les ressortissants nationaux en termes de santé autodéclarée se sont considérablement réduites dans ces pays. La part des ressortissants extra-communautaires se déclarant en bonne santé a aussi augmenté au Portugal, accroissant l'écart en faveur des RPT. En revanche, l'état de santé perçu des citoyens mobiles de l'UE et des RPT s'est dégradé en France, en République tchèque et en Espagne entre 2010 et 2020.

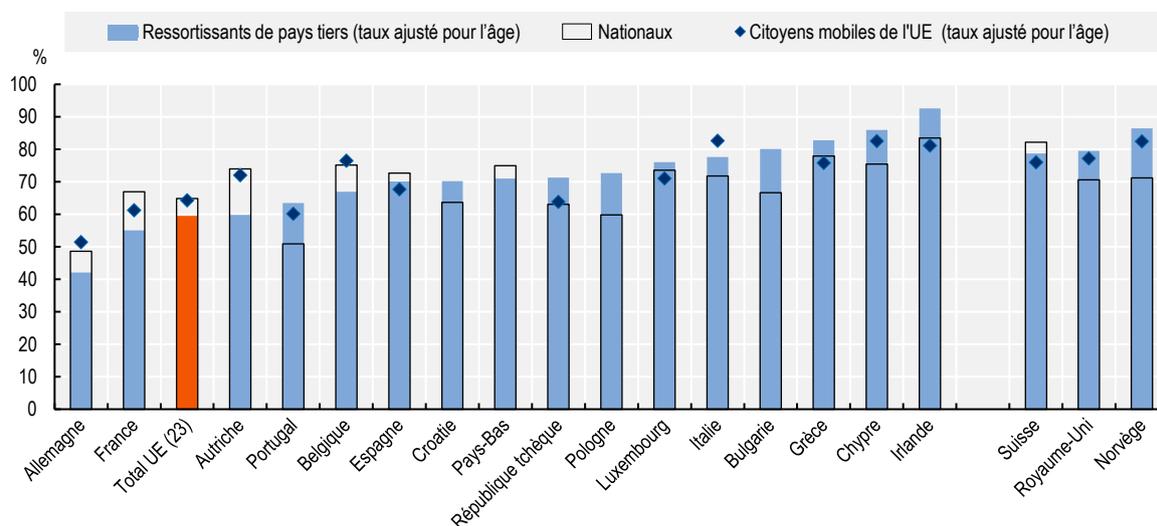
Des facteurs comme le sexe, le statut socioéconomique, le mode de vie et la satisfaction à l'égard du système de santé influencent l'état de santé perçu. Par exemple, les hommes ont tendance à se déclarer en meilleure santé que les femmes. Dans l'ensemble de l'UE, l'écart le plus important entre les hommes et les femmes en termes d'état de santé perçu est observé parmi les RPT et les citoyens mobiles de l'UE. Le niveau d'études est un déterminant encore plus important de l'état de santé perçu. Au sein de l'UE, la part des personnes très instruites – qui sont généralement mieux rémunérées, bénéficient d'une meilleure couverture d'assurance maladie et choisissent généralement leur mode de vie en pleine conscience – se déclarant en bonne santé est supérieure de plus de 20 points de pourcentage à celle des personnes peu instruites. Cet écart lié au niveau d'études est observé chez les RPT, les citoyens mobiles de l'UE et les ressortissants nationaux, mais c'est chez ces derniers qu'il est le plus important (26 points).

Principaux résultats

- Dans l'ensemble de l'UE, trois RPT sur cinq se déclarent en bonne santé. Cette part, qui est ajustée en fonction de l'âge, est moins élevée que chez les ressortissants nationaux et les citoyens mobiles de l'UE (environ 65 %). Toutefois, dans les pays d'Europe centrale et méridionale (sauf en Espagne), les RPT sont plus susceptibles de se déclarer en bonne santé.
- La part des RPT et des nationaux se déclarant en bonne santé a augmenté dans la plupart des pays entre 2010 et 2020.
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes à se déclarer en bonne santé, en particulier parmi les RPT et les citoyens mobiles de l'UE.

Graphique 8.21. Bon état de santé autodéclaré, selon la nationalité

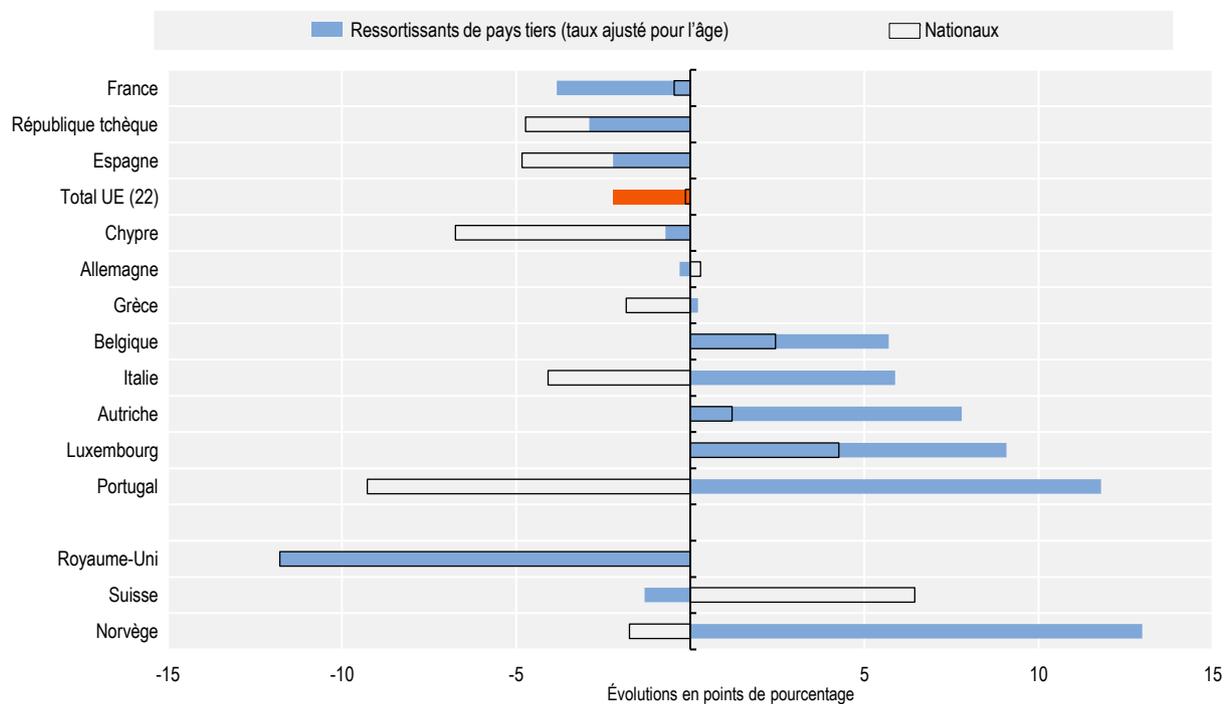
16 ans et plus, 2020



StatLink  <https://stat.link/fxhgca>

Graphique 8.22. Évolution de la part d'individus s'autodéclarant en bonne santé, selon la nationalité

16 ans et plus, entre 2010 et 2020



StatLink  <https://stat.link/3qh85k>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.12. Résidents de longue durée

Contexte

Un résident de longue durée est un ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu le statut de résident de longue durée aux termes de la Directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003. Conformément à cette directive, le statut de résident de longue durée peut être accordé à tout individu qui n'est pas ressortissant d'un pays de l'UE et qui réside légalement et continuellement sur le territoire d'un État membre depuis cinq ans. Le ressortissant doit disposer d'une assurance maladie et de ressources financières suffisantes garantissant le non-recours à l'assistance sociale. D'autres conditions (comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil) peuvent en outre être requises dans certains pays. Les résidents de longue durée jouissent des mêmes droits de séjour que les ressortissants de l'Union européenne, en particulier du droit de résider dans un autre pays de l'UE que celui où ils ont acquis leur statut. Offrir aux RPT les mêmes droits qu'aux ressortissants de l'UE est une condition nécessaire pour éviter que des obstacles juridiques n'entravent leur intégration et pour améliorer l'égalité des chances.

Cet indicateur mesure la part des résidents de longue durée parmi les ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour en cours de validité. Les données portent sur les permis de séjour de longue durée au titre de l'UE, ainsi que sur d'autres permis de séjour permanents délivrés par les pays d'accueil, si ces derniers sont plus avantageux que les dispositions de la directive, même s'ils permettent aux titulaires de résider uniquement dans le pays de l'UE qui a délivré le permis (contrairement aux permis de séjour de longue durée de l'UE).

Au sein de l'UE, la moitié des RPT bénéficient du statut de résident de longue durée (cadre européen ou national). Toutefois, cette part varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans les trois cinquièmes des pays, moins de la moitié des RPT possèdent le statut de résident de longue durée. Cette part est inférieure à un sur cinq au Portugal, en Roumanie, en Croatie et en Pologne. En revanche, en Bulgarie, en France, en Autriche et en Suède, plus de 60 % des RPT bénéficient du statut de résident de longue durée, contre plus de 80 % en Lettonie et en Estonie, où les populations originaires de pays non-membres de l'UE incluent des minorités nationales.

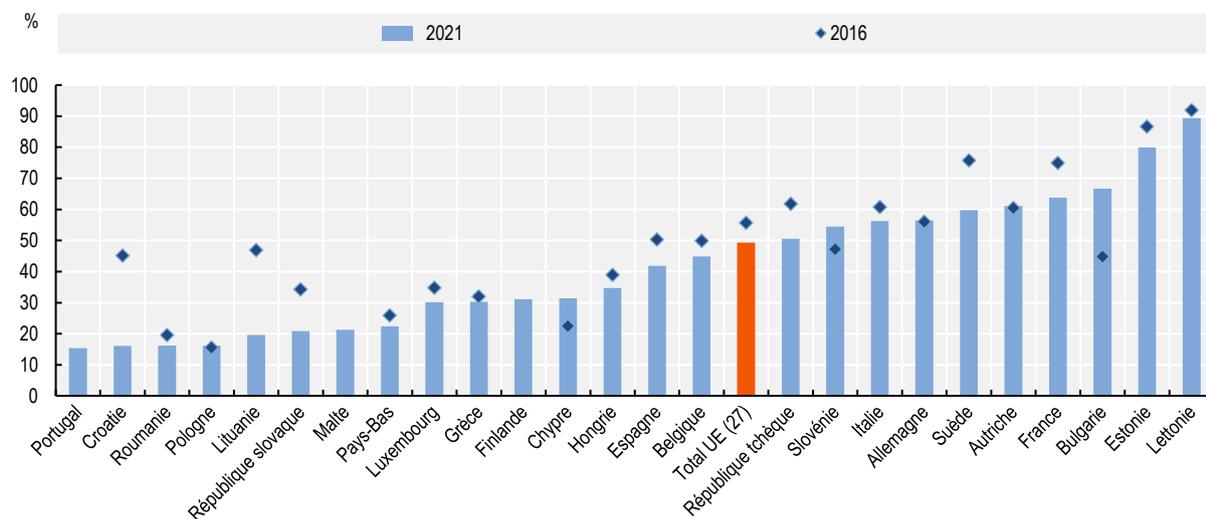
Le pourcentage de RPT possédant le statut de résident de longue durée a diminué entre 2016 et 2021 dans près des trois quarts des pays. Les baisses les plus importantes ont été observées dans les pays dont la population non originaire de l'UE vieillit, comme la Lituanie et la Croatie, qui ont enregistré de nombreux décès au sein des anciennes cohortes d'immigrés originaires de pays tiers. Cette baisse est également imputable à la part croissante des arrivées récentes en provenance de pays tiers – en Suède ou en République slovaque, par exemple. En effet, ces immigrés ne peuvent bénéficier du statut de résident de longue durée qu'au bout de cinq ans et, nécessairement, plus les effectifs de RPT sont arrivés récemment, plus la part de résidents de longue durée est faible. Les effectifs de ressortissants de pays tiers reflètent l'évolution des entrées en provenance de pays non-membres de l'UE, des sorties de ressortissants de pays tiers, et des politiques de citoyenneté (les ressortissants de pays tiers qui ont été naturalisés ne sont plus considérés comme des étrangers). Ces changements, ainsi que les délais variables de mise en œuvre de la directive n° 2003/109/CE par les pays, incitent à considérer avec prudence les comparaisons internationales dans le temps.

Principaux résultats

- La moitié des RPT possèdent le statut de résident de longue durée au sein de l'UE.
- Le pourcentage de RPT possédant le statut de résident de longue durée a légèrement diminué entre 2016 et 2021 dans près des trois quarts des pays. Ce recul est probablement imputable au vieillissement de la population extra-communautaire et à la hausse de la mortalité qui en découle, ainsi qu'à la part croissante des immigrés récents venant de pays tiers dans les effectifs totaux de RPT.

Graphique 8.23. Part des ressortissants de pays tiers possédant le statut de résident de longue durée

Tous les âges, 2021



StatLink  <https://stat.link/prwauc>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.13. Participation aux élections

Contexte

La participation électorale est la part des votants (avec la nationalité du pays d'accueil) déclarant avoir voté aux dernières élections législatives du pays. Voir l'indicateur 5.2 pour plus de détails.

Au sein de l'UE, les ressortissants nationaux nés dans un pays tiers étaient légèrement moins susceptibles de voter aux élections nationales entre 2010 et 2018 que leurs homologues nés dans le pays. La participation électorale des ressortissants extra-communautaires atteint 71 %, celles des personnes nées dans le pays 79 %, et celle des ressortissants nés dans un autre pays de l'UE se situe entre les deux, à 77 %. Le taux de participation des immigrés naturalisés non originaires de l'UE est resté stable entre 2002-10 et 2010-18, alors qu'il a légèrement reculé chez les personnes nées dans le pays. Le taux de participation des ressortissants nationaux nés dans un autre pays de l'UE n'a pas évolué.

Dans la plupart des pays de l'UE, la participation électorale des nationaux nés en dehors de l'UE est inférieure à celle des natifs – l'écart est supérieur à 10 points de pourcentage dans les pays ayant accueilli récemment un grand nombre d'immigrés de pays tiers, comme l'Irlande, les pays d'Europe du Sud et les pays nordiques. La participation électorale des immigrés de pays tiers est également très inférieure à celle des natifs dans certains pays d'immigration de longue date, comme l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas. En revanche, les immigrés de pays tiers et les natifs enregistrent des taux de participation électorale similaires en France, en Belgique et dans les pays où la majeure partie de la population née en dehors de l'UE est considérée comme d'un pays tiers en raison d'une modification des frontières ou de la présence de minorités nationales – comme en Croatie et dans les pays baltes. Les nationaux nés dans d'autres pays de l'UE affichent des taux de participation électorale supérieurs à ceux de leurs homologues de pays tiers, sauf en Irlande, en Belgique, en Espagne et en France. Toutefois, dans la quasi-totalité des pays, ils votent moins que les natifs.

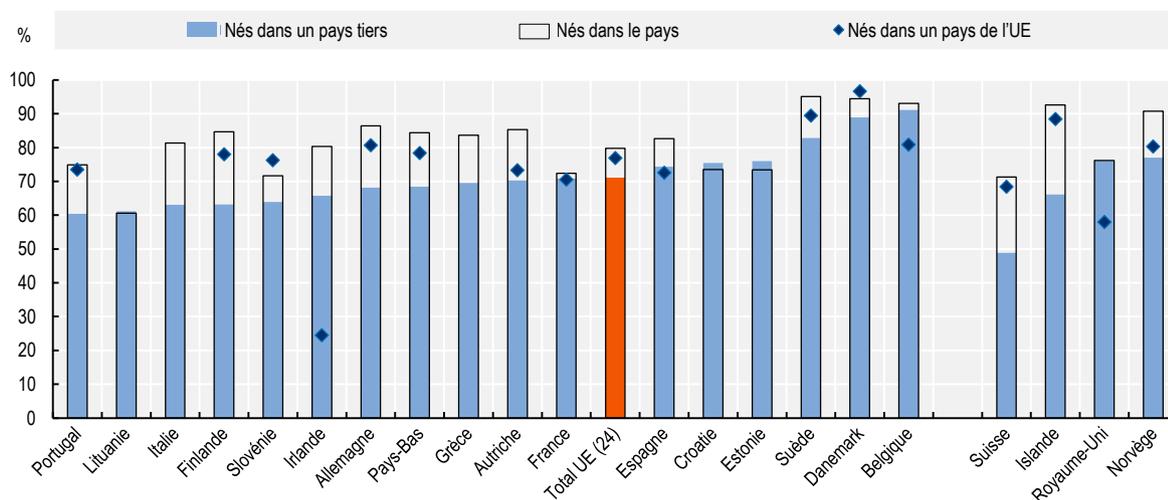
Les personnes très instruites sont plus susceptibles de voter que les personnes peu instruites dans la quasi-totalité des pays de l'UE, l'écart s'établissant à au moins 14 points de pourcentage dans l'ensemble de l'UE, quel que soit le pays de naissance. Tous niveaux d'études confondus, le taux de participation électorale des immigrés naturalisés originaires de pays tiers est inférieur d'environ 8 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. Parmi les exceptions notables, citons la France et la Lituanie, où les ressortissants très instruits nés dans un pays non-membre de l'UE participent davantage aux élections que leurs homologues nés dans le pays. En Belgique et en Estonie, en revanche, les immigrés naturalisés originaires de pays tiers qui possèdent un faible niveau d'études sont plus susceptibles de voter que les personnes nées dans le pays, à niveau d'études égal. La corrélation entre la participation électorale et le sexe est moins nette que celle entre la participation électorale et le niveau d'études. Dans l'ensemble de l'UE, les hommes sont plus susceptibles de voter que les femmes. Le taux de participation aux élections des ressortissantes nationales nées dans un pays tiers est toutefois supérieur de 2 points de pourcentage à celui de leurs homologues masculins dans l'ensemble de l'UE, et d'au moins 5 points de pourcentage en Estonie, en Irlande, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Principaux résultats

- Dans la plupart des pays de l'UE, le taux de participation électorale des nationaux nés dans un pays tiers est inférieur à celui de leurs homologues natifs. Dans l'UE, leur participation autodéclarée aux dernières élections nationales est de 71 %, contre 79 % pour les natifs.
- Les ressortissants nationaux nés en dehors de l'UE étaient toutefois plus susceptibles de voter aux élections nationales en 2010-18 qu'au cours de la décennie précédente, alors que les personnes nées dans le pays étaient légèrement moins susceptibles de le faire.
- Si les hommes votent plus que les femmes dans l'UE, le taux de participation des femmes de pays tiers y est supérieur de 2 points de pourcentage à celui des hommes.

Graphique 8.24. Participation autodéclarée des immigrés naturalisés non originaires de l'UE aux dernières élections nationales, selon le lieu de naissance

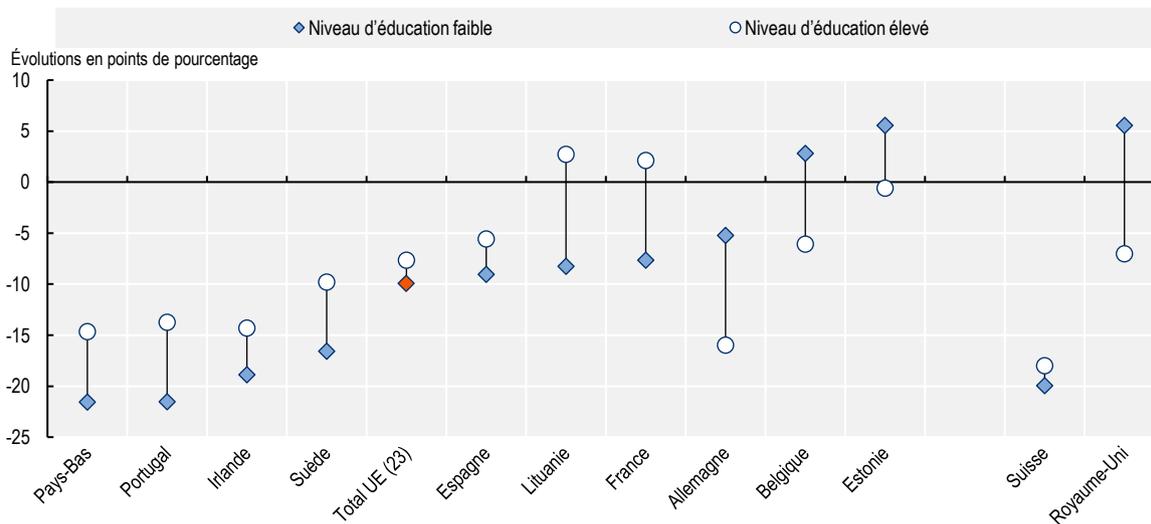
18 ans et plus possédant la nationalité du pays d'accueil, 2010-18



StatLink <https://stat.link/n116ov>

Graphique 8.25. Participation autodéclarée des immigrés non originaires de l'UE possédant la nationalité du pays d'accueil aux dernières élections nationales, selon le niveau d'éducation

18 ans et plus, écart avec les ressortissants nationaux nés dans le pays, 2010-18



StatLink <https://stat.link/4b6qfe>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.14. Acquisition de la nationalité

Contexte

Cet indicateur se rapporte à la part des immigrés résidant dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans et qui en ont obtenu la nationalité. En effet, si les pays de l'OCDE et de l'UE sont susceptibles d'imposer des durées de séjour variables aux immigrés avant que ces derniers puissent prétendre à une naturalisation, cette durée ne dépasse généralement pas 10 ans. Voir l'indicateur 5.1 pour de plus amples détails.

Dans l'ensemble de l'UE, 57 % des immigrés de pays tiers séjournant dans le pays depuis dix ans (immigrés installés) possèdent la nationalité de leur pays de résidence. La part des ressortissants nationaux nés dans un pays de l'UE est inférieure (44 %). C'est en Suède que la part des immigrés installés nés dans un pays tiers et possédant la nationalité de leur pays d'accueil est la plus forte (plus de 90 %), ainsi qu'en Croatie, en République slovaque et en Lituanie, où les populations immigrées sont façonnées par les minorités nationales. Les taux d'accès à la citoyenneté les plus faibles (moins de 50 %) se trouvent dans les autres pays baltes, les pays d'Europe du Sud (sauf Portugal), la République tchèque et le Luxembourg. Ces pays ont mis en place des procédures de naturalisation plus strictes, n'autorisent pas la double nationalité, ou n'ont commencé à le faire que récemment (voir l'indicateur 5.1).

Étant donné que les citoyens mobiles de l'UE bénéficient déjà des droits et privilèges conférés par la citoyenneté de l'UE, ils sont moins susceptibles de demander la nationalité du pays d'accueil que leurs homologues nés en dehors de l'UE. C'est en Irlande, en Espagne et au Luxembourg qu'ils sont le moins susceptibles de le faire. En effet, dans ces pays, moins d'un cinquième des personnes installées nées dans l'UE possèdent la nationalité du pays d'accueil. En revanche, dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, plus de cinq personnes nées dans l'UE sur six possèdent la nationalité du pays d'accueil – une part bien supérieure à celle de leurs homologues nées en dehors de l'UE. C'est en République tchèque et en Slovaquie que l'on observe l'écart le plus important entre la part des ressortissants nationaux nés dans l'UE et celle des ressortissants nationaux nés dans des pays tiers. En République tchèque, la plupart des personnes nées dans l'UE sont nées en République slovaque et ont obtenu la nationalité tchèque après la séparation de la Tchécoslovaquie. Quant à la Slovaquie, la plupart des résidents sont nés en Croatie et ont obtenu la nationalité slovaque après l'éclatement de la Yougoslavie.

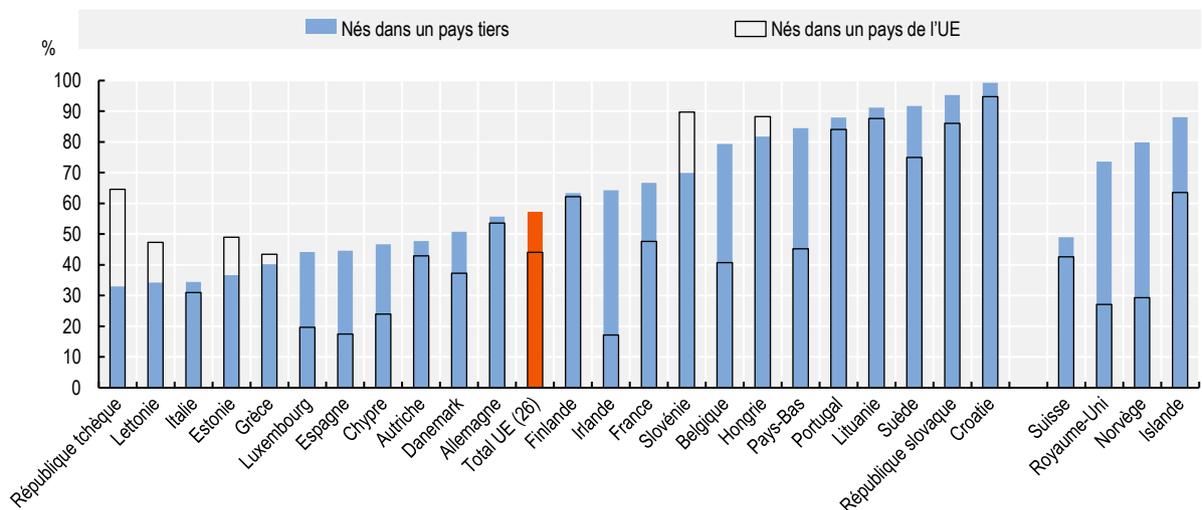
Parmi les conditions formelles et informelles d'acquisition de la nationalité par naturalisation, citons une certaine maîtrise de la langue du pays d'accueil, et un niveau défini d'autosuffisance économique. Ces conditions favorisent les immigrés très instruits. Dans tous les pays européens (sauf la Hongrie), les immigrés de pays tiers ayant un niveau d'études élevé ont plus souvent la nationalité que leurs homologues peu instruits – 25 points de pourcentage de plus dans l'ensemble de l'UE. L'écart est beaucoup plus réduit – 2 points de pourcentage – en Irlande et en Suède, où la connaissance de la langue du pays d'accueil ne fait pas partie des conditions de naturalisation. Le tableau est plus mitigé pour les personnes nées dans l'UE. Là encore, dans de nombreux pays, le taux d'acquisition de la citoyenneté des personnes très instruites originaires de l'UE est supérieur à celui de leurs homologues peu instruites, mais dans une moindre mesure. Toutefois, on observe la situation inverse en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède, au Danemark et en Norvège, ainsi que dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Principaux résultats

- Au sein de l'UE, 57 % des immigrés de pays tiers séjournant dans le pays d'accueil depuis 10 ans en possèdent la nationalité.
- Les immigrés non originaires de l'UE sont plus susceptibles de posséder la nationalité du pays d'accueil que leurs homologues nés dans l'UE. Font exception la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, où les populations immigrées sont façonnées par les minorités nationales.
- Dans la quasi-totalité des pays, les immigrés de pays tiers ayant un niveau d'études élevé sont plus susceptibles d'avoir la nationalité du pays d'accueil que leurs homologues peu instruits.

Graphique 8.26. Acquisition de la nationalité, selon le lieu de naissance

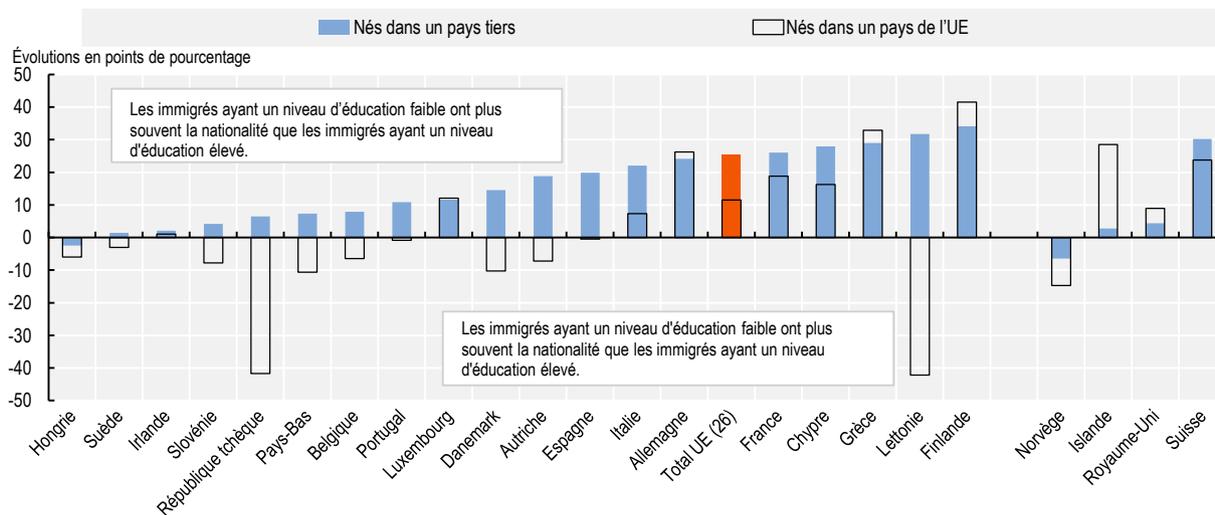
15 ans et plus, immigrants installés (plus de 10 années de résidence) ayant obtenu la nationalité du pays d'accueil, 2020



StatLink <https://stat.link/b3dfzi>

Graphique 8.27. Acquisition de la nationalité, selon le niveau d'éducation et la région de naissance

15 ans et plus, écart entre les immigrants installés très instruits et peu instruits ayant obtenu la nationalité du pays d'accueil, 2020



StatLink <https://stat.link/ixmwjtj>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.

8.15. Discrimination perçue

Contexte

Cet indicateur se rapporte à la proportion d'immigrés qui considèrent faire partie d'un groupe subissant des actes de discrimination fondés sur l'origine ethnique ou raciale, ou la nationalité. Voir l'indicateur 5.6 pour de plus amples détails.

Dans l'ensemble de l'UE, un RPT sur cinq a le sentiment d'appartenir à un groupe subissant des actes de discrimination sur la base de l'origine ethnique ou raciale, ou de la nationalité. Ce n'est le cas que d'un étranger ressortissant de l'UE sur douze. Dans quatre pays de l'UE sur cinq, la discrimination perçue est plus répandue chez les RPT que chez les ressortissants de l'UE, les taux les plus bas étant enregistrés pour les deux groupes dans les pays nordiques et en Irlande. C'est en France et en Belgique que la part de ressortissants extra-communautaires déclarant faire l'objet d'actes de discrimination est la plus élevée (une personne sur trois), soit trois fois plus que parmi les étrangers nés dans l'UE.

Dans l'ensemble de l'UE, la part des RPT ayant le sentiment d'appartenir à un groupe faisant l'objet d'une discrimination a diminué de 4 points de pourcentage entre 2002-08 et 2012-18, tandis que la part d'étrangers ressortissants de l'UE a légèrement augmenté. La discrimination perçue par les RPT a diminué dans l'ensemble des pays, sauf en France et en Belgique. En France, la part des RPT déclarant faire l'objet d'actes de discrimination a augmenté de 3 points de pourcentage, et de 17 points en Belgique. Cette part a augmenté de 3 points en France et de 5 points en Belgique en ce qui concerne les étrangers ressortissants de l'UE. En revanche, la discrimination autodéclarée par chacun des groupes a reculé en Allemagne et en Autriche.

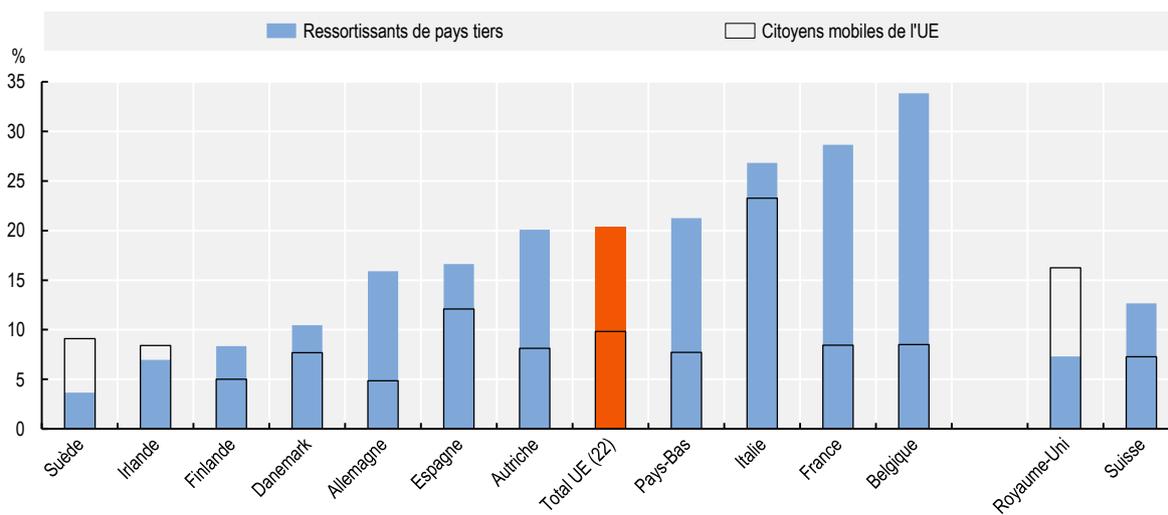
Les motifs de discrimination perçue sont très variables. Dans l'UE, les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne et du Nord sont les plus nombreux à faire état de discrimination en raison de leurs origines (30 et 31 %). Les hommes RPT, les RPT proches de l'âge de la retraite et ceux dont la première langue n'est pas celle du pays d'accueil signalent plus des discriminations que les femmes RPT, les RPT plus jeunes et ceux qui parlent la langue du pays d'accueil. La situation sur le marché du travail ne semble pas être un facteur déterminant – 21 % des RPT, dans l'emploi ou au chômage, se disent victimes de discrimination. La discrimination perçue diminue quand le niveau d'études augmente : 25 % des RPT peu instruits se sentent victimes de discrimination, contre 16 % des RPT très instruits. Dans l'UE, la discrimination perçue diminue avec la durée du séjour, mais légèrement. Tous motifs confondus, la discrimination perçue est moindre chez les citoyens mobiles de l'UE que chez les RPT. Si la situation sur le marché du travail n'a pas d'effet sur la discrimination perçue par les RPT, les citoyens mobiles de l'UE sans emploi font deux fois plus état de discrimination que ceux en emploi. Les parts de citoyens mobiles de l'UE se déclarant victimes de discrimination sont similaires quel que soit le niveau d'études, à l'inverse des RPT. Les RPT peu instruits sont deux fois plus susceptibles d'avoir le sentiment de faire l'objet d'actes de discrimination que leurs homologues possédant la nationalité d'un autre pays de l'UE.

Principaux résultats

- Dans l'ensemble de l'UE, 20 % des ressortissants de pays tiers déclarent appartenir à un groupe faisant l'objet d'actes de discrimination en raison de son origine ethnique ou raciale ou de sa nationalité, contre 10 % des étrangers ressortissants de l'UE. C'est en Belgique et en France que leur part est la plus importante. L'écart avec les étrangers ressortissants de l'UE y est aussi particulièrement marqué.
- La part des RPT qui ont le sentiment d'être victimes de discrimination a diminué entre 2002-08 et 2012-18, sauf en Belgique et en France.
- Toutes les catégories de RPT ne sont toutefois pas autant susceptibles de déclarer appartenir à un groupe en butte à la discrimination. La discrimination perçue est en effet moins élevée chez les femmes et les personnes très instruites.

Graphique 8.28. Discrimination autodéclarée, selon la nationalité

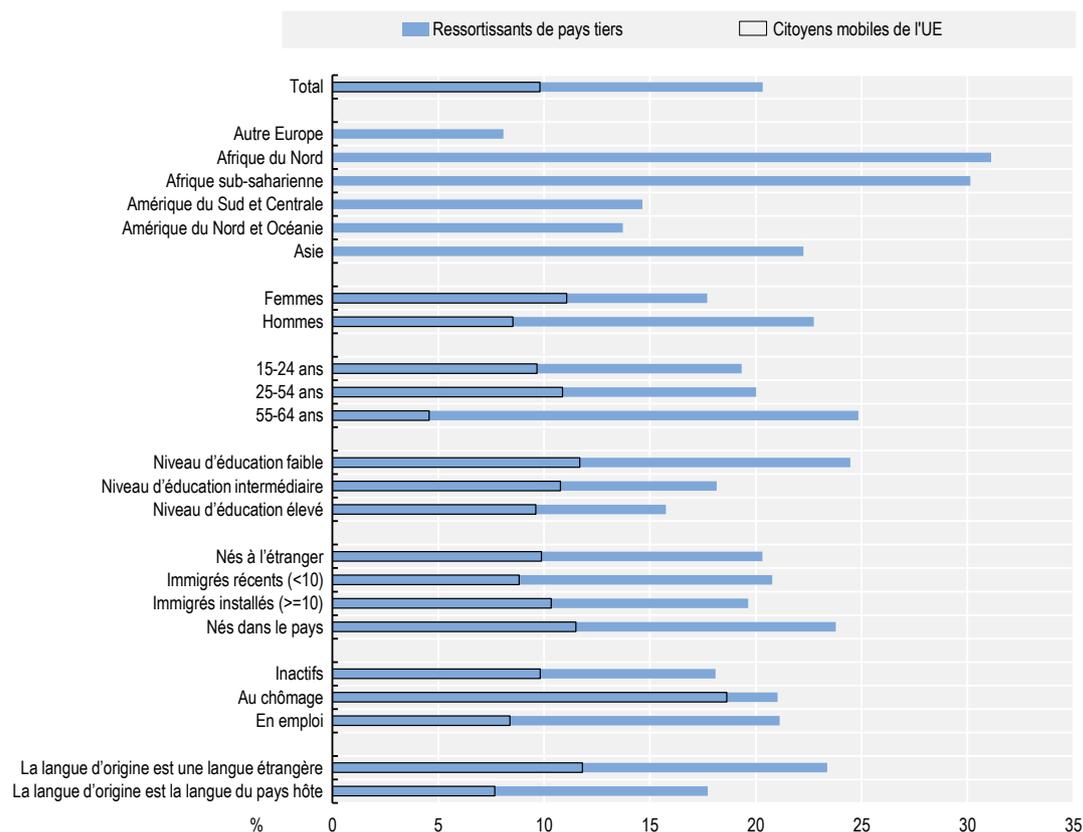
15-64 ans, 2012-18



StatLink <https://stat.link/ytnzvx>

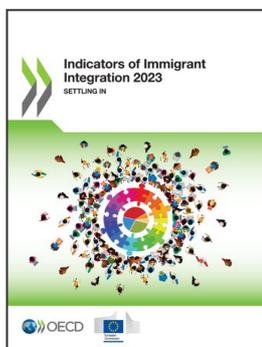
Graphique 8.29. Discrimination autodéclarée, selon différentes caractéristiques et selon la nationalité

15-64 ans, 2012-18



StatLink <https://stat.link/6tgxcp>

Les notes et les sources sont consultables dans leurs StatLinks respectifs.



Extrait de :
Indicators of Immigrant Integration 2023
Settling In

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/1d5020a6-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Commission européenne (2023), « Les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne et les pays européens de l'OCDE », dans *Indicators of Immigrant Integration 2023 : Settling In*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/d0690781-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.